



HAL
open science

Une Seille, des Seilles

Tiffany Garcia Parrilla, Fabienne Barataud

► **To cite this version:**

Tiffany Garcia Parrilla, Fabienne Barataud. Une Seille, des Seilles. [Contrat] INRAE. 2020. hal-03198353

HAL Id: hal-03198353

<https://hal.inrae.fr/hal-03198353v1>

Submitted on 14 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Rapport de fin de mission

« Une Seille, des Seilles »

Tiffany Garcia Parrilla
Ingénieure d'étude contractuelle INRA ASTER
Encadrement : Fabienne Barataud, ASTER Mirecourt

Contact : fabienne.barataud@inra.fr

PSDR ASTRAL 2016-2020
Acteurs et Services écosystémiques des Territoires RurAux Lorrains
Cas Plaine polyculture-élevage- Vallée de la Seille



SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	4
1. Contexte de la mission	4
2. L'apport anthropologique	5
3. Axes de travail	6
4. Méthodologie	7
II. RÉSULTATS	9
1. Comprendre les liens entre systèmes alimentaires localisés et qualité de l'eau	10
1.1. Agriculture(s) biologique (s)	10
Des conversions timides des systèmes	11
La prairie, un objet de la nature au centre de différenciations sociotechniques	13
Des figures importantes de ce paysage agricole saulnois : le lycée agricole et l'Inventerre du Pré Vert	16
1.2. Arbitrages et conflits entre différents modèles	18
Le(s) choix des collectivités territoriales	20
Une forme de concurrence entre le local et le bio	23
1.3. L'Inventerre, un engagement sans concession : ancrage local, respect des valeurs et mobilisation des réseaux	24
Faire réseau : l'importance des liens sociaux entre producteurs et entre producteurs et consommateurs	26
Le tissu associatif, un socle de stabilité	28
2. La méthanisation controversée, entre légitimité sociale et environnementale	31
2.1. La légitimité sociale : le méthaniseur comme objet de construction de liens de socialisation	33
Laisser une trace, la patrimonialisation industrielle	33
« Traduire » le digestat pour le faire accepter	35
L'importance du chiffre et de l'exemplarité	37
2.2. La légitimité environnementale	39

Une action environnementale « pour » le territoire	39
La promotion d'une économie circulaire	40
La naturalisation d'un procédé hyper-technique	42
3. La Seille en partage	46
3.1. La Seille dans le Saulnois	46
Point noir du bassin versant de la Seille	
Eléments de méthodologie	
3.2. La Seille, une histoire humaine « à fleur d'eau »	48
Une activité agricole concurrente de son milieu	50
Une Seille, des Seilles : remarquable, menacée, menaçante	50
L'inondation, entre frontières et coupures	52
3.3. L'eau, un liant qui divise	55
III. PERSPECTIVES	58
1. Tourisme, environnement et eau : l'identité saulnoise en question	58
2. Une esthétisation de la pollution de l'eau	60
3. Repenser la mémoire de l'eau par les cartes mentales	62
BIBLIOGRAPHIE	64

I. INTRODUCTION

1. Contexte de la mission

Cette mission menée sur la Vallée de la Seille s'inscrit dans le volet 2 du projet ASTRAL (Acteurs et services écosystémiques dans des territoires ruraux en Lorraine) du programme PSDR. Positionné à l'échelle de territoires ruraux, ce projet est consacré aux complémentarités territoriales à créer entre usages des sols pour produire des services répondant aux attentes des usagers. Trois études de cas représentatifs de formes d'usages des sols emblématiques de la Lorraine et de son histoire ont été mobilisés : les délaissés industriels, les coteaux enrichés et le dernier cas qui est le nôtre, les plaines de polyculture-élevage.

La zone amont du bassin versant de la Seille détient la particularité d'abriter un milieu halophile remarquable mis en concurrence avec des mondes agricoles. Tournée essentiellement vers une production de masse et des pratiques interventionnistes sur le vivant, l'agriculture sur ce terrain pose la question d'une difficile cohabitation causant de nombreux problèmes écologiques et notamment de la place de l'eau.

La Seille est un cours d'eau considéré, selon les acteurs, autant comme menacé que comme menaçant et cette double caractéristique interroge les capacités collectives à remédier aux problèmes écologiques. La construction d'une solution commune rencontre plusieurs obstacles tant sociaux que techniques et on observe sur ce terrain de nombreux affrontements entre les groupes sociaux : associations, mondes agricoles portés par des modèles différents (agriculture conventionnelle, biologique, commercialisation locale ou exportatrice), élus locaux, experts de l'eau. Cette zone est même considérée, par certains « experts » de l'eau, comme le point noir du bassin versant. D'importantes controverses qui se définissent par des débats techniques et des conflits de représentations mais également par des dérives violentes (physiques et symboliques) font de cette zone amont un terrain « hyperconflictuel ».

Au moment de l'enquête plusieurs événements accentuent cette atmosphère conflictuelle : l'approbation du projet de méthanisation par la préfecture de Moselle (juin 2017), la labellisation de l'activité piscicole de l'étang de Lindre pendant la fête de la grande pêche (novembre 2017) et la nouvelle compétence GEMAPI pour la Communauté de communes (janvier 2018). Il est donc apparu que ce terrain pouvait utilement être observé en abordant

moins les aspects techniques pour favoriser une approche davantage tournée vers les dynamiques sociales et culturelles.

« Le Saulnois, c'est le point noir du Bassin. A chaque réunion et avec différents partenaires, ça revient comme un territoire difficile surtout avec le monde agricole. Alors certes, y'a des améliorations mais le fond ne change pas, et on en vient toujours aux mêmes difficultés, rien que dans les échanges avec les agriculteurs. Sur le captage, c'est une sacrée histoire. Pour avoir travaillé dans une autre région ou certes il existe des difficultés semblables, le Saulnois, c'est quand même un territoire très compliqué. On n'avance pas bien. Il nous faut d'autres outils pour travailler avec eux, surtout moins d'approches techniques et plus des travaux menés par les sociologues » (Agent, Agence de l'eau, octobre 2016).

« C'est ça qui m'a intéressé, la perspective sociale de l'anthropologie. Au-delà des outils qu'on utilise pour améliorer la communication, il nous faut comprendre réellement les blocages avec certains acteurs du territoire, nous avons besoin d'outils que vous maîtrisiez. On ne peut pas faire sans ça maintenant dans les études qu'on mène, c'est le domaine des représentations qu'il faut aller chercher pour saisir mieux les enjeux sur des terrains complexes comme celui-ci ». (Agent DTT, janvier 2017).

2. L'apport anthropologique

L'eau est un objet d'enquête anthropologique qui détient un fort potentiel d'analyse du point de vue de ses capacités relationnelles. La dimension holistique (globalité) de l'anthropologie, sa vocation comparative, l'ouverture à l'interdisciplinarité qu'elle permet, mais aussi l'opportunité qu'elle offre d'un regard sur l'altérité, en font une discipline utile à une réflexion sur la diversité des eaux dans leurs incorporations sociales. Longtemps absente des études sur l'eau, en comparaison avec des disciplines communément habituées à l'étudier (sciences techniques, sciences naturelles et géographie), l'anthropologie permet de poser des questions sur l'eau d'une manière différente, bien que complémentaire du regard des autres disciplines.

Au-delà de sa matérialité, l'eau est l'une des ressources naturelles les plus enchevêtrée dans les rapports sociaux et culturels. Elle est capable de mettre en relation l'écologique et le social. Les questions autour de l'eau apparaissent dans notre société contemporaine comme étant des affaires globales, ancrées dans des situations locales et des flux de cultures. Les questions de « sécurité » qu'elles soient environnementales ou qu'elles concernent la santé publique, le caractère d'« urgence » de l'amélioration de la qualité de l'eau (pollutions agricoles, pollutions industrielles, pollutions domestiques) et de la gestion de sa quantité (sécheresse, inondation) font de l'eau un champ de bataille entre les différents savoirs produits *sur* et *autour* de celle-ci.

Fondé sur un principe de symétrie entre différents savoirs, notre travail s'est ainsi focalisé sur la connaissance anthropologique (face à des systèmes experts traditionnellement dominants dans la compréhension de l'eau). Notre travail s'est aussi positionné à l'échelle des mondes agricoles. Le travail de terrain mené *in situ* pendant quatre mois et notre appartenance au terrain d'enquête a ouvert de nombreuses pistes d'observation et de participation à des dynamiques socioculturelles en lien avec le milieu naturel et ce, grâce à une connaissance accrue de l'histoire locale, des réseaux sociaux du terrain et de leurs conflits, précédant cette période de recrutement.

3. Axes de travail

Plusieurs clés de lectures, considérées comme des axes principaux de notre mission de recherche, ont permis d'atteindre une analyse de la gestion sociale de l'eau. Ces axes sont :

- (i) Les relations homme/environnement/milieu naturel
- (ii) Les modes d'organisation du territoire (échelle de la communauté de communes du Saulnois) en termes de frontières plus ou moins étanches, de continuités et de discontinuités, de connexions et déconnexions.
- (iii) Les rapports de production agricoles entre des modes de productions de masses (conventionnelles et biologiques) et des modes de productions locales (conventionnelles et biologiques).
- (iv) Les dispositifs institutionnels relatifs à la protection de l'environnement et de la ressource en eau.
- (v) Les relations de pouvoir autour de l'eau et de l'alimentation.
- (vi) Les systèmes de valeurs (écologisme, technicisme, productivisme, etc.) et les identités locales.

Les objectifs secondaires de notre travail ont été de mettre en lien l'eau et l'alimentation au travers des trois thématiques suivantes :

- Les liens entre la qualité de l'eau et les systèmes alimentaires localisés ;
- L'eau menacée : analyser les controverses autour du projet de méthaniseur ;
- L'eau menaçante : analyser les controverses autour des inondations.

4. Méthodologie

Une approche qualitative

Nous avons mené quarante entretiens et nous avons participé à une vingtaine d'événements locaux qui permettent d'assurer une certaine représentativité de l'échantillon considéré au regard de la population concernée à l'échelle de la Vallée de la Seille. Dans notre échantillon, l'individu est considéré comme « représentatif » des groupes sociaux auxquels il appartient qui ont été choisis pour leur diversité : agents de collectivités territoriales, techniciens, élus, maires-agriculteurs, agriculteurs, paysans, membres d'associations, agents de l'Etat, enseignants de lycée agricole. Nous avons surtout enquêté des gens identifiés par « relations » et dont les critères d'appartenance à des environnements idéologiques (sur l'environnement, l'agriculture et la politique) sont différenciés.

Notre méthodologie favorise une approche qualitative qui s'organise autour d'une observation participante ainsi que d'entretiens semi-directifs et/ou ouverts. L'observation participante repose sur une immersion longue sur le terrain permettant une connaissance directe de celui-ci. Le chercheur y détient un rôle réel et actif de par sa participation aux événements locaux et aux engagements sociaux (associatifs par exemple).

Dans le but de sonder avec finesse la multiplicité des aspects socioculturels et politiques qui se nouent autour de l'eau en partant des ensembles sociotechniques de sa gestion locale, nous adoptons une anthropologie des techniques en milieu rural.

Analyse des entretiens

L'analyse des entretiens passe par différentes étapes. Tout d'abord on note les conditions dans lesquelles il s'est déroulé. Ces conditions sont très variées : chez les personnes autour d'une table, dans une étable, pendant une réunion associative ou politique, dans un bureau officiel, pendant une fête, dans une cour de ferme, etc.

Puis on s'imprègne de la conversation pour revivre la situation d'entretien, se mettre à nouveau à l'écoute de celui qui parle afin de le comprendre, afin d'essayer de penser « comme lui ». On peut également prêter attention à la fréquence de certaines expressions ou à l'apparition d'un thème, la présence ou l'absence d'un élément, l'ordre d'apparition, et les effets de concurrence (thèmes, personnes, événements).

Pour chaque entretien mené, on organise le discours manifeste par une analyse thématique (exemple : alimentation et localisme, agriculture biologique et eau, agriculture et flore, localisme et collectivité territoriale, etc.) et par le choix d'indicateurs. On va ainsi découper et coder le contenu du discours de l'acteur interrogé puis sélectionner des structures de représentations, de pensées, de raisonnement en les codant, les énumérant, les catégorisant. Puis, l'ensemble de toutes ces unités de significations sont ensuite reliées entre elles. Pendant cette étape, on en vient à percevoir derrière les mots utilisés, des silences, des hésitations, d'autres mots, d'autres hésitations, d'autres significations. On commence à s'interroger sur l'absence de certains thèmes dans le discours manifeste mais aussi de chaînes de significations, de liaisons entre des éléments qui font du sens ensemble.

II. RESULTATS

Comprendre les liens entre systèmes alimentaires localisés et qualité de l'eau ¹

L'histoire agricole dans la Vallée de la Seille est marquée par plusieurs formes de mémoires liées à son passé industriel. De l'exploitation du sel (de l'antiquité aux années 1970) à l'amplification de l'élevage pendant l'Annexion allemande, le paysage a été fortement transformé pour améliorer et accélérer l'activité productive grâce à des aménagements effectués sur la Seille, favorisant successivement la navigation, l'accès à la ressource pour le bétail et l'irrigation des parcelles dédiées aux céréales.

Aujourd'hui, les surfaces cultivées sont caractérisées par une production agricole de masse et une dynamique de céréalisation. Le territoire de la Communauté de communes du Saulnois (CCS) est occupé à 73% par des surfaces agricoles, ce qui correspond à 71 938 hectares sur lesquels se répartissent 30,1 % de prairies et une rotation blé-orge-colza à près de 50%². Mais on observe également depuis les années 2000 des conversions à l'agriculture biologique, plutôt parsemées et protéiformes sur le territoire saulnois. Cette diversité crée de nombreuses tensions entre les différents systèmes de productions, entre agricultures conventionnelles et biologiques mais aussi à l'intérieur même des agricultures biologiques.

1.1. Agriculture(s) biologique (s)

Dans le Saulnois, 7% des exploitations sont certifiées en agriculture biologique (cela correspond en 2108 à 18 exploitations en agriculture biologique qui coexistent sur ce territoire) et 14% de ces exploitations déclarent commercialiser tout ou partie de leur production *via* un circuit-court. Cette proportion reste faible par rapport à la Moselle et l'échelle nationale, où ce mode de commercialisation concerne respectivement 33% et 36% des exploitations en 2010.

¹ Ce texte s'appuie sur un article soumis à la revue Geocarrefour, intitulé « Produire et s'alimenter localement en bio : histoires d'engagements et de compromis collectifs », Barataud et al.,2018.

² Source : Recensement Agricole 2010. Le travail a bénéficié d'une aide de l'Etat gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d'Investissements d'avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'Accès Sécurisé aux Données – CASD)

Un léger mouvement de conversion à l'agriculture biologique s'observe depuis les années 2000 (3 exploitations). Puis de manière plutôt discontinue on observe une accélération des conversions à partir des années 2010 (11 exploitations).

Production	Exploitation	Années de conversion / installation en AB
Légumes, fruits, œufs, poissons	Earl de La Glissière, Maizière les Vics	2001
Légumes, confitures, fruits, œufs	Jardin d'Abby, Craincourt	2010
Légumes, viande de porc, charcuterie	Ferme des 3 petits colibris, Saint Médard	2011
Légumes, herbes, aromates, coulis	Bourguignon, Tincry	2012
Vin AOC	Gauthier, Vic sur Seille	2015
Bières	Brasserie Malacuria, Malaucourt	2015
Poissons	Domaine départemental du Lindre, Lindre-Basse	2017
	Earl de La Gissière, Maizière les Vic	2016
	Domaine d'Alteville, Tarquimpol	2016
Fromages	Les Tormentilles, Domnon Les Dieuze	2013
Viandes, œufs	Vincent, Maizières les Vics	2008
	Domaine d'Alteville	2009
	Massey, Largarde	2010
	Gaec de Bathélémont, St Médard	2011
	Ferme de la Rose	2012

Des conversions timides des systèmes

Il existe au sein des acteurs de la filière biologique d'importantes différenciations, tant sociales que techniques, mais aussi des différenciations dans les liens qu'ils entretiennent avec les instances politiques locales. Il faut donc parler « des agricultures biologiques » au pluriel. Pour les comparer, il convient de regarder la temporalité des conversions ou des installations, la manière dont se répartissent les modèles de l'agriculture biologique sur le territoire autour d'initiatives individuelles et collectives, les pratiques de vente et de production.

Ainsi :

- A Maizières les Vic, l'exploitation EARL de La Glissière (2 individus) convertie à l'AB en 2001, et qui de ce fait acquiert un statut de bio historique sur le territoire, est une exploitation de polyculture-élevage diversifiée (bovin viande, maraîchage et œufs), qui fonctionne à partir également d'une diversification importante de ses circuits de distribution (Ferme, vente internet, paniers, « Ruche qui dit oui », marché de Perrette).
- Dans le canton de Delme (2 producteurs) et à Landroff (agriculture familiale, 5 individus), nous observons une dynamique de l'agriculture biologique et locale, qui peut être caractérisée de « conventionnelle » : les matières premières proviennent du Saulnois mais également d'autres régions parfois très éloignées (autres pays), la production est vendue localement mais une proportion importante est tournée vers la ville, une diversification importante des lieux de ventes et une logique d'achat-revente (avec d'autres producteurs ou des coopératives) est effective.

Des acteurs militants dénoncent alors ce qu'ils qualifient de « conventionnalisation » de l'agriculture biologique.

En marge de la tendance productive présente majoritairement sur le secteur, trois exploitations en polyculture-élevage converties à l'agriculture biologique poursuivent une logique de production peu intensive, privilégiant le foin et l'herbe pour l'alimentation des bovins. A Saint Médard, le GAEC de BATHELEMONT (1 agriculteur), converti depuis 2011, est une exploitation en polyculture-élevage dont le lait est vendu à Senoble. A Guéblange-les-Dieuze, un agriculteur en polyculture-élevage est en cours de conversion (2016), accompagné par la Chambre d'agriculture dans ce même système de production. A Lagarde, un agriculteur (converti depuis 2010) est en polyculture-polyélevage, vente à Senoble et vente directe. Ces trois agriculteurs défendent la prairie et utilisent cet objet de la nature pour se différencier de la majorité du Saulnois agricole. Pour ces agriculteurs convertis, la valorisation du pâturage est en effet un moyen de se distancer du modèle dominant et notamment celui porté par le groupe des éleveurs (ovins et bovins) soumis géographiquement au site Natura 2000, mais qui majoritairement désirent abandonner l'élevage et s'investissent de manière accrue dans la production céréalière en vue de la méthanisation.

« Quand on se convertit, il faut se faire une nouvelle image. On travaille avec de nouvelles personnes à la Chambre ou au parc. On est bien accompagné. Mais en même temps, tout mon réseau d'amis ou de collègues a changé aussi, je vois plus les mêmes techniciens non plus. Et c'est pas facile de se couper de voisins qui ne sont plus d'accord avec ce qu'on fait. Y'en a beaucoup qui rigolait au début de voir des

champs de luzernes ou des mauvaises herbes pousser, dans les champs ou même mes prairies. Et puis petit à petit, ils deviennent curieux de ce que je fais. Ils s'intéressent, viennent s'inspirer je sais pour certain, y'en a qui veulent essayer. Je sais que gagner un concours de prairies fleuries, ça peut en fait rire beaucoup mais ça fait aussi jaser quelque part, de voir gagner une notoriété avec la nature. C'est pas la même chose qu'un concours de labours, je dis pas, j'y suis déjà allé ! Enfin, on verra où ça me mène, ce n'est que le début, j'ai encore beaucoup de choses à apprendre sur les rotations, les couverts. » (Agriculteur Guéblange, décembre 2017).

La prairie, un objet de la nature au centre de différenciations sociotechniques

Bien qu'une partie du bassin versant ait été remise en herbe temporairement dans le cadre des MAET (période 2010-2015), une surface conséquente de prairies permanentes continue chaque année d'être convertie en cultures et le solde est négatif ; cette remise en culture participe à l'augmentation du risque de transferts d'intrants agricoles vers les eaux ce qui nuit à une reconquête de la qualité de l'eau de la Seille.

« Y'a quand même des MAET qui sont signées ou reconduites dans le Saulnois. Mais c'est vrai que c'est une zone où il faut plus discuter que d'autres. C'est dur d'avoir la confiance des agriculteurs, toujours très réticents quand ils nous voient arriver. (...) On continue de faire un travail de fond sur l'acceptation de la préservation des prairies, de leur maintien. Elles constituent un filtre naturel pour piéger les nitrates et sont essentielles à l'équilibre écologique des territoires. Sur ce terrain, où il y a des captages très dégradés, l'herbe qui est présente toute l'année pourrait limiter l'érosion et filtrer l'eau polluée. C'est comme les haies, elles jouent un vrai rôle dans la dépollution des sols, de l'eau. En plus, si elles sont peu fertilisées, c'est encore mieux, ça facilite les choses. Et on travaille dur à ce que les agriculteurs interviennent peu voire au mieux plus du tout sur leurs prairies. Parce qu'en fait plus un sol est riche en matière organique, plus leur couvert permet de limiter les pertes de nitrates. Et donc, l'entraînement des produits phytosanitaires par ruissellement de surface mais aussi par érosion. L'infiltration profonde vers les nappes souterraines constitue la principale voie de transfert de l'azote. Le méthaniseur, c'est un cercle vicieux. Le risque, c'est que plus de prairies disparaissent et donc que la pollution s'accélère toujours plus. En les maintenant, on accélère par contre la dépollution. Les prairies jouent un rôle de tampons et atténuent les transferts d'azote. Moi, j'étais pas pour le méthaniseur personnellement, les cultures dédiées comme le maïs vont augmenter et des prairies toujours plus disparaître ». (Chargée de mission Natura 2000, PNRL, novembre 2016).

Nos observations ont montré que la prairie avait un statut particulier dans les actions menées par des instances publiques comme le Parc Naturel Régional de Lorraine ou le Groupements des Agriculteurs Biologiques et également à l'échelle individuelle par les producteurs

biologiques. Ce statut est celui d'un objet de la nature qui agit localement comme un acteur social et qui est particulièrement actif dans la visibilité des dynamiques d'innovation comme l'agriculture biologique. La prairie serait alors un « allié » aux côtés d'autres objets comme le sol ou encore de certaines plantes, qui permettent de solidifier le réseau sociotechnique autour de l'agriculture biologique. La prairie est un objet naturel qui fait partie du tissu de relations construisant des innovations locales autour de ce mode de production alternatif à l'agriculture dominante saulnoise.

La recherche de systèmes d'exploitation plus compatibles avec la qualité de l'eau fait partie des actions menées. Des diagnostics agricoles individuels sont effectués, l'objectif est de mesurer sur le plan économique les scénarios d'évolution vers des systèmes plus autonomes et plus résilients s'appuyant sur l'herbe mais aussi sur la production intégrée et l'agriculture de conservation. Cependant, le périmètre Natura 2000 concerne en majorité des systèmes de polyculture-élevage conventionnels dans lesquels les acteurs considèrent la prairie davantage comme un ennemi plutôt qu'un allié. Leurs discours soulignent le caractère contraignant des politiques de préservation. La prairie revêt pour eux une image d'improductivité, inacceptable pour des acteurs qui favorisent la spécialisation céréalière à haut rendement.

Pour un agriculteur récemment converti, le concours de la prairie fleurie organisé par le PNRL³ a permis de positionner une nouvelle exigence en matière environnementale. Confronté à la valorisation de la qualité de son offre productive, gagner ce concours lui a permis de légitimer son changement de pratiques et de s'assurer une reconnaissance sociale des pairs, comme acteur de la biodiversité au-delà du jury de spécialistes (agronomes, botanistes, apiculteur, entomologiste, etc.). La médiatisation de ce concours permettrait donc d'afficher une nouvelle identité tant technique que sociale vis-à-vis de l'ensemble du territoire, et en particulier de voisins pas forcément convaincus initialement.

« Cette année, j'ai participé au concours des prairies fleuries avec le Parc, que j'ai gagné ! Bah c'est bête mais y'a quand même un effet de voisinage. Déjà quand j'ai changé de systèmes, y'a pas mal de voisins, copains hein qui venaient voir dans mes champs comment ça se passait sans pesticides. Et puis, y'en a qui viennent voir les prairies. » (Agriculteur Guéblange, février 2017)

Pour des paysans militants en agriculture biologique rencontrés, la prairie détient un statut qui vient rediscuter la façon de considérer l'élevage et bouscule les praxis des agriculteurs

³ Le Parc Naturel Régional de Lorraine organise depuis 9 ans un concours général agricole des pratiques agro-écologiques « Prairies et Parcours », anciennement concours « Prairies fleuries ». Ce concours permet de valoriser le travail des éleveurs respectueux de la biodiversité.

traditionnels en polyculture-élevage. Ainsi l'acteur 15 reconnaît à la fois une valeur intrinsèque et productive aux pâturages naturels. Il décrit son système de production avec une diminution significative d'interventions directes. Sa rationalité productive est basée sur l'expérience de l'intime. Un anthropologue britannique décrit dans l'élevage deux conceptions différentes : la première, le « growing », où l'éleveur prend soin de l'animal autant que le milieu naturel. Cette conception est caractérisée par un certain rapport au vivant en lien avec le fait d'élever, de faire croître les animaux ; le système de production est alors basé sur la capacité à élever des animaux, au sens fort du terme « élever », c'est-à-dire les faire croître et leur permettre de se développer en tant qu'êtres vivants, dans un environnement à « ciel ouvert », avec tout ce que cela suppose de variabilité et de complexité. ; la seconde, le « making » renvoie à un processus de production plus interventionniste, évoquant le monde industriel et une vision moderniste de l'élevage.

« C'est sûr que je suis un peu un extraterrestre dans le coin, mais l'idée en accueillant les personnes chez nous c'est de sortir de cette image-là. Depuis 2015, j'essaie de faire vivre avec harmonie trois activités agricoles, organisées sur huit hectares. Donc, comme tu le sais, du Maraîchage, de l'élevage porcin de plein air et une production fruitière. Les principes c'est la simplicité, l'économique et le non polluant. Les parcelles dédiées au maraîchage sont préparées par les cochons avant les semis et les plantations. En fait, les porcs cherchent avec leur groin leur nourriture, et donc aèrent et enrichissent le sol. Les arbres fruitiers, qu'on a planté autour du potager, apportent l'ombre et les minéraux nécessaires à la croissance des légumes et aux épices. Comme tu l'as vu, y'a pas de tracteur ou peu, juste pour monter là-haut pour remplir l'eau pour les cochons, mais sinon, y'a le moins d'arrosage possible grâce au paillage et aux cultures associées. Les haies naturelles qu'on replantent chaque année avec le Parc, jouent le rôle de rempart. (...) J'ai eu très peu d'investissements. On a fait de la récupération pour construire les abris pour les cochons qui vivent au grand air tout au long de l'année. » (Paysan Saint Médard, novembre 2016).

Dans la considération de la prairie et de l'animal, élevage traditionnel et élevage industriel sous-entendent des productions à des rythmes différenciés : le second modèle demande une terre productive capable de suivre le rythme de la demande de l'industrie de la viande, notamment en lien avec les marchés internationaux.

« Nous on est dans un système où on produit. Faut répondre aux demandes des marchés, alors on fait du chiffre. Mais bon les bêtes, elles sont quand même dehors. On les sort. Après, on n'a pas le temps dans ce système d'aller compter les petits bêtes dans les prairies ou sur les bords de routes, c'est pas notre truc (rires) ! » (Agriculteur, Haraucourt sur Seille, janvier 2017).

La logique industrielle à l'œuvre renvoie au paradigme du « making » (Ingold, 2010) : il s'agit de fabriquer des animaux, qui sont avant tout envisagés comme de la viande et non pas forcément des êtres vivants. La terre est considérée comme une surface, dont la capacité productive dépend d'autres facteurs de productions : intrants, techniques, semences et où la seule connaissance légitime renvoie à des savoirs directement liés aux marchés et à la volonté d'augmenter la productivité. La prairie va à l'encontre d'un imaginaire valorisant très fortement le progrès technologique permettant de hauts revenus, avec la promesse d'une ascension sociale. Ces deux représentations sur les prairies et sur l'élevage sont présentes sur le territoire : - d'un côté un rapport au vivant animal et végétal basé sur un faible degré d'interventionnisme et la très forte valorisation des ressources locales de l'autre une approche fondée sur la nécessité de transformer le milieu et de contrôler la production, faisant appel à des technologies largement importées. Localement, ces deux représentations de la prairie naturelle reposent sur des régimes de connaissances qui ne bénéficient pas de la même légitimité dans le discours d'une partie des élus politiques, largement influencés par l'élevage industriel dans la mesure où de nombreux maires sont aussi agriculteurs.

L'implantation de l'industrie énergétique avec le méthaniseur, risque de davantage concurrencer foncièrement l'élevage sur prairies naturelles. Elle va également élargir et déssectorialiser la question de la productivité agricole, pour la poser à l'échelle du territoire puisqu'un hectare de cultures dédiées au méthaniseur est plus rentable qu'un hectare de prairie naturelle. À défaut du soutien des politiques locales, c'est par la consommation que l'élevage traditionnel et par extension la préservation des prairies, trouve un certain soutien et notamment par la demande accrue des consommateurs en productions biologiques.

Des « figures » importantes de ce paysage agricole saulnois : le lycée agricole et l'Inventerre du Pré Vert

➤ Le lycée agricole, la difficile conversion

Entre 2016 et 2017, la conversion du lycée agricole en agriculture biologique fait l'objet de nombreux rebondissements. Les directeurs de l'exploitation, qui depuis une vingtaine d'années défendent une agriculture raisonnée incluant des pratiques de l'agriculture de conservation, font obstacle à cette conversion. En effet, malgré leurs implications dans la recherche d'autonomie alimentaire, de viabilité économique et de développement durable (agriculture de conservation, sans-labour), les deux enseignants/directeurs d'exploitations semblent être défavorables à

l'approche biologique, qui au-delà des considérations techniques, leur posent plutôt un problème d'ordre moral et social. En effet, le lycée agricole de Château-Salins est la vitrine d'un modèle agricole familial, figure de l'entrepreneuriat qui assure sa reproduction socio-économique, porteur d'innovations techniques, attaché aux valeurs du progrès et de technicité pour répondre aux problématiques issues de la modernisation agricole et notamment dans ses conséquences environnementales. Le Conseil départemental s'est impliqué pour « forcer » cette conversion dans un souci d'équilibre départemental de la visibilité de l'agriculture biologique (atelier maraîchage au Lycée agricole de Courcelles-Chaussy), mais il a dû faire face aux blocages des deux directeurs d'exploitations et à leurs départs en retraites imminents.

Fortement connectée aux pratiques agricoles germaniques et ce, depuis la création du Lycée, l'institution, face aux pollutions agricoles de l'eau, a apporté son soutien au projet du méthaniseur. Les exemples du développement de la méthanisation en Allemagne sont largement cités pour alimenter cette mentalité d'« innovants-innovateurs » qui touche les systèmes de polyculture-élevage et ce d'autant plus quand les agriculteurs saulnois ont été formés au lycée.

➤ L'Inventerre du Pré Vert : un magasin de consomm'acteurs dans le Saulnois

Notre étude s'est ensuite focalisée sur la commune de Dieuze et son Amap (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) et la création du magasin de producteurs L'Inventerre du Pré Vert. Nous présentons ces particularités dans cette section, mais nous l'évoquerons également plus loin dans le texte quand il s'agira de le définir plus précisément le poids que ce magasin peut détenir, en termes d'innovation dans un contexte peu favorable au développement de l'agriculture biologique. Face à une contestation du système agroalimentaire de masse dominant, les circuits courts sont devenus le lieu d'expression d'une «_ consommation engagée_» valorisant des enjeux sociaux et/ou environnementaux (Dubuisson-Quellier, 2018 ; Dubuisson-Quellier et Lamine, 2004). Portés à la fois par des agriculteurs, des consommateurs, d'autres acteurs de la société civile ou encore par des collectivités locales, les circuits courts interrogent le territoire dans les possibilités de changement politique qu'ils proposent. L'Inventerre du Pré-vert peut ainsi se définir comme une initiative collective innovante de construction des systèmes alimentaires en contexte rural portée par des agriculteurs et des consommateurs dans l'objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation. Cette initiative traduit une dynamique d'agriculture biologique et locale de type militante, qui s'apparente à un mouvement social, citoyen et environnemental appuyé par un engagement inter-associatif

(social, culturel, environnemental) avec notamment la défense de la figure du consomm'acteur. Le noyau fondateur du magasin est également investi dans d'autres associations et à l'échelle individuelle de leurs exploitations, les agriculteurs à l'initiative de ce projet effectuent des chantiers participatifs ponctuels avec le PNRL sur des projets de renaturation, de replantation et de préservation des prairies, en lien avec le service « Éducation au Territoire ». L'Inventerre du Pré Vert s'est installé en juin 2016 dans un local de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Dieuze, dont les membres avaient développé une AMAP en 2012 mais dont l'essoufflement a fait émerger cet outil alternatif de commercialisation alimentaire. Durant la première année, 500 personnes adhèrent à l'association et au moins 50 bénévoles aident à la tenue du local de vente. Le magasin s'approvisionne auprès d'une dizaine de producteurs sur un périmètre de 40 kilomètres, principalement situés sur la Communauté de Communes du Saulnois, pour regrouper en juillet 2018, 18 producteurs sur un périmètre beaucoup plus étendu, soit 90 km de rayon et 3 départements. La MJC, en plus d'offrir un loyer adapté aux capacités financières de ce collectif naissant, partage avec le magasin son solide réseau trans-associatif de bénévoles. Une des particularités de ce magasin est son inscription dans une importante proximité relationnelle entre les participants. Il est le fruit d'un travail collaboratif entre des producteurs et des consommateurs désireux de trouver dans le Saulnois un lieu d'approvisionnement alimentaire, sans engagement de régularité pour le consommateur, avec des créneaux horaires suffisamment étendus et la possibilité de choisir ses produits tout en réaffirmant le soutien aux circuits courts, à l'agriculture biologique et locale. La charte rédigée annuellement par le Conseil d'Administration est validée en assemblée générale par les adhérents ; elle définit le magasin comme un intermédiaire associatif, un « espace bio, local et participatif » (Charte 2016). Une exigence de la certification AB ou en cours y est inscrite et ferme la porte à tout projet de mixité avec d'autres modèles de production que l'agriculture biologique ou biodynamique, contrairement à ce qui est proposé par la commune de Dieuze.

1.2. Arbitrages et conflits entre différents modèles

Le Saulnois est l'illustration même de conflits qui peuvent être engendrés par la coexistence de filières de productions biologiques et conventionnelles. A l'intérieur de ces conflits, dans les manières de produire, de commercialiser et consommer de l'alimentation durable, le cas saulnois montre un flou sur ce qui se définit comme « sain » et « local ». La forme de militantisme de l'agriculture biologique prônée par l'Inventerre et d'exclusion du système de vente mixte qui est *a contrario* promu par les instances politiques locales ne fait pas l'unanimité

chez la totalité des producteurs engagés sur l'agriculture locale et/ou biologique. L'une des conséquences de ces tensions internes au magasin de producteurs est l'apparition d'autres formes d'alliances entre producteurs qui organisent des ventes collectives hebdomadaires à la ferme. Ce ralliement concerne des systèmes de production conventionnels et locaux qui affichent une « agriculture raisonnée » et des agricultures biologiques en rupture avec le magasin de producteurs.

« Moi je suis pas d'accord avec les producteurs de l'Inventerre. C'est pas ma manière de voir l'agriculture dans le Saulnois. Faut rallier les gens. Ils sont trop sectaires. Avec A., qui est en bio, l'important c'est de valoriser des produits de qualités, fait ici en famille. Donc il m'apporte ses bières qu'on vend directement à la ferme les vendredis » (Agricultrice, Marsal, février 2017).

A l'échelle des communes et de la Communauté de communes, on observe des initiatives qui tendent à valoriser les circuits-courts mais dans une logique de mixité entre productions conventionnelles et biologiques. La mairie de Château Salins organise depuis 2017, un marché de producteurs mensuel de mars à novembre, qui défend l'idée de localisme, de revalorisation communale et de mixité entre des producteurs biologiques et non biologiques.

« J'ai voulu créer le marché de producteur à Château, pour déjà redynamiser la commune. On dit toujours que rien ne se passe ici. Donc c'était déjà pour valoriser le centre-ville, le rendre plus visible autour d'un esprit de fête, un esprit guinguette. Donc il a fallu aller chercher des producteurs qui voulaient bien s'engager à venir chaque mois. Mais dans la charte, on leur a demandé comment ils voulaient faire et on a donc choisi ensemble l'exclusivité des producteurs. Plein d'autres producteurs vu que ça marche bien, veulent venir mais on refuse. Bio ou pas bio d'ailleurs, oui parce qu'ici on accueille tout le monde. Tant que c'est fait localement dans le Saulnois, avec des matières premières du coin, c'était l'idée de privilégier d'abord le local et de le faire dans une ambiance festive, qui fasse du bien aux gens ». (Conseillère municipale, Mairie de Château Salins, juillet 2018).

La Communauté de communes du Saulnois et la commune de Dieuze semblent vouloir s'engager dans l'appui à la création d'un magasin de producteurs qui s'engagerait sur ces mêmes valeurs. Alors que le magasin de producteurs L'Inventerre du pré vert est en train de construire un projet de location ou d'achat d'un local plus grand, il fait face à des formes de refus et de désengagement de la part des instances politiques locales. La commune de Dieuze refuse ainsi d'appuyer leur projet. Les trois projets portés par les instances politiques locales promeuvent la liberté de choix du consommateur.

Le(s) choix des collectivités territoriales

De 2014 à 2015, le bureau d'étude ECOZEPT financé par la Communauté de communes du Saulnois a effectué une étude qui déplore la « (...) faible valorisation locale des productions car prévalence des exploitations agricoles orientées vers la polyculture-élevage (grandes cultures, élevage bovin lait et viande). D'un point de vue de sa capacité productive, le Saulnois peut couvrir le besoin des ménages et des restaurants collectifs pour : viande de bœuf, produits laitiers, blé, huile de colza, viande d'agneau. Mais en revanche, il manque un apport en fruits et légumes, viande de porc, volailles et vigne. » L'étude a alors retenu 4 axes de développement stratégiques pour favoriser le développement des circuits alimentaires de proximité dans le Saulnois :

- Axe 1 : Développer et structurer la pisciculture d'étang
- Axe 2 : Favoriser la restructuration des vergers traditionnels
- Axe 3 : Améliorer la valorisation de la viande ovine
- Axe 4 : Développer l'intégration des produits locaux dans l'offre commerciale des professionnels de l'alimentation

Notre observation actuelle du Saulnois nous montre que le développement de ces axes reste toutefois timide à l'heure où nous écrivons ce rapport. Un inventaire des vergers a certes été effectué durant l'année 2017 mais nous ignorons quel est le projet global mené à l'issue de celui-ci. Il semblerait qu'un projet de restauration autour de la pisciculture de l'étang du Lindre soit en phase de construction, par une chargée de mission de la commune de Tarquimpol qui travaille sur un projet de restaurant à la Maison du Pays des Etangs.

Dans le Saulnois, les entretiens menés avec les acteurs politiques de la Communauté de communes et des élus locaux (maires) montrent que le magasin de producteurs l'Inventerre n'est pas considéré par les collectivités territoriales comme un moteur de développement économique local.

« [...] en pesant mes mots, y'a de la part des agriculteurs bios, une certaine xénophobie par rapport à tout le reste. Si vous avez été regarder les locaux, à côté de la MJC, bon et bien ils se satisfont de ça ! Mais y'a d'autres lieux qui avaient été proposés par la commune de Dieuze, qui à l'heure actuelle a acheté deux vitrines dans le centre-ville. Alors voilà, la discussion avance un peu mais jusque fin 2016, il n'était pas question pour eux de cohabiter avec d'autres produits qui ne soient pas fléchés bio. Or dans l'esprit de la commune de Dieuze et des préconisations, les réflexions de la Comcom, la volonté est de créer un espace

oui avec du bio mais pas forcément que du bio, avec aussi des produits fléchés non bio. Jusqu'à présent le refus venait de leur part. Maintenant ils sont en train de se dire, bon ok maintenant si on arrive à avoir un grand local, bien situé avec d'un côté le bio et de l'autre côté le non bio, séparé où le chaland peut tout de suite s'identifier, je suis dans l'espace bio ou non. Ils sont en train petit à petit de s'ouvrir à cela. » (Directeur général des services de la Communauté de Communes du Saulnois, janvier 2017).

« Faut être raisonnable, oui c'est bien ce qu'ils font, si ça les fait vivre tant mieux. Mais nous on a besoin de créer de l'emploi, de faire marcher les industries locales. C'est de l'économie de petite échelle, c'est tout petit mais c'est bien hein. Mais nous, on doit voir les choses en plus grand. » (Maire de Dieuze, décembre 2016).

« Le circuit-court c'est bien, mais c'est pas ça qui va relancer l'économie locale. » ((Maire de Dieuze, décembre 2016).

« C'est ce qu'il faut redéfinir pour moi aujourd'hui. Avant le Saulnois avait une identité. Mais maintenant je ne sais pas comment la définir aujourd'hui. Les vergers c'est peut-être une piste qui n'aboutira pas. C'est une possibilité qui est ressortie de l'étude. Mais pour moi dans le Saulnois, y'a le tourisme, y'a l'agriculture. Maintenant faut réussir à lier un peu les deux. Pour les circuits courts, y'a quelques bios mais bon y'a pas que le bio ! Y'a aussi les grosses exploitations, c'est ça le Saulnois aussi et surtout. De toute façon, je pense que maintenant y'a deux agricultures dans le Saulnois. » (Chargé de Commission environnement, CCS, janvier 2017)

« Ah oui ici, c'est en train de se marquer. Y'a l'agriculture intensive, enfin c'est pas intensif, mais qui disons...euh les gens là ne se préoccupent pas du tout des circuits de proximité. Et puis, y'a ça les circuits courts qui se développent un peu, mais bon tout doucement faut dire. Et puis à côté de ça, y'a encore autre chose : y'a l'Inventerre du pré vert. Le côté bio quoi. Ou moi je les considère presque comme des gaulois, presque !. Remarquez, ils ne nous demandent pas grand-chose ! On a été invités mais...bon... » (Chargé de Commission environnement, CCS, janvier 2017)

Plus largement on observe sur ce terrain une faible réappropriation de la question alimentaire mais aussi une faible territorialisation des politiques publiques (Amemiya, 2011). Un élément d'explication peut être la difficile articulation des différents niveaux et secteurs d'intervention (Capt et al., 2014). Mais plus encore, la communauté de communes du Saulnois ne semble pas prête à tourner la page de son passé agricole, comme l'insufflerait le modèle des circuit-courts. Le développement des circuits-courts n'y apparaît pas comme une priorité, dans la mesure où ce mode de commercialisation est *a priori* contradictoire avec les tendances liées à l'agriculture industrialisée, orientée par les marchés mondiaux, qui a construit historiquement son territoire agricole.

Dans le cadre de la semaine "Bio et local c'est l'idéal" (le 1^{er} octobre 2018), l'association l'Inventerre du Pré Vert a invité les restaurateurs, les gestionnaires en restauration collective,

les responsables des accueils périscolaires du Saulnois, et les élus locaux afin de les sensibiliser à l'utilisation des produits locaux issus de l'agriculture biologique. La communauté de communes du Saulnois a prêté une salle à Haraucourt sur Seille mais s'est désolidarisée de tout partenariat avec l'Inventerre, en argumentant toujours de sa volonté de défense de la mixité des modèles. La commune de Dieuze était également représentée.

« Moi, je viens juste pour voir les produits. Je veux pas que la ComCom apparaisse dans votre article comme partenaire, on est pas partenaire du magasin [Inventerre du pré-vert], on est juste observateur » (Chargé de la commission environnement de la communauté de communes, octobre 2018).

L'adjointe au Maire de la commune de Dieuze, chargée des questions scolaires et périscolaires venait ici également en tant qu'« observatrice ». Par ailleurs, seul un restaurateur vicois était présent. L'absence des acteurs clés révèle des difficultés importantes de connexions entre le territoire et l'alimentation. Les décalages entre les discours et les pratiques des collectivités sur leur propre approvisionnement alimentaire sont parfois criants, notamment lors des festivités où elles oublient très souvent les possibilités d'approvisionnement local. De manière générale, l'Inventerre est très rarement invité aux manifestations.

On peut ainsi dire que les circuits-courts ne sont pas considérés comme un moyen de développement local et économique, mais une opportunité parmi d'autres, ancrée uniquement dans une perspective micro-économique (échelle individuelle ou inter-individuelle).

Par ailleurs, dans le cadre d'une candidature portée par le PRNL (décembre 2015) pour une labellisation dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte et pour le Climat » (TEPCV) lancé par le Ministère de l'écologie, la Communauté de Commune du Saulnois défend, aux côtés des acteurs du projet de méthanisation (voir section 2 de cette partie Résultats), l'idée de favoriser l'économie circulaire. Elle affiche ainsi un accompagnement de la SAS Méthanisation Seille Environnement. En 2015, une convention a été signée entre la SAS Méthanisation Seille Environnement et la Communauté de Communes du Saulnois afin d'assurer un soutien technique, juridique et financier au projet. Dans ce cadre, une aide de 20.000 € a été versée à la SAS afin de soutenir la réalisation des études d'implantation et d'intégration paysagère du projet sur le territoire. A l'issue d'un vote communautaire durant l'été 2018, la collectivité devient (co)financeur de la seconde phase du projet de méthaniseur (pôle innovation). Elle affiche ainsi son soutien à une agriculture spécialisée vers la production d'énergie, affichant modernité et compétitivité. La CCS promeut dans ce cadre une vision multifonctionnelle de l'agriculture prenant appui sur différentes formes

de reterritorialisation de l'activité qui se dirige vers l'énergie. Ces résultats montrent que les conflits qui touchent les circuits courts et l'agriculture biologique ne restent pas cantonnés à la sphère alimentaire. Ils dépassent ce cadre pour toucher la sphère environnementale et associative où l'on retrouve les mêmes acteurs et leurs réseaux, en opposition autour de projet d'aménagements.

Une forme de concurrence entre le local et le bio

Le « local » est devenu un outil marketing et politique. De nombreux acteurs institutionnels « surfent » sur cette vague en associant dans leurs messages, proximité et qualité ; ces deux notions entretiennent beaucoup de confusions et sont associées à des processus d'exclusion de producteurs. Sur la thématique des circuits-courts, la CCS éprouve des difficultés à être capable d'être force motrice de leur structuration localisée. Elle refuse catégoriquement d'être un acteur du développement des filières biologiques de son territoire. La CSS se distancie, voire s'oppose ouvertement, aux actions menées par le magasin de producteurs biologiques, l'Inventerre. Cela a plusieurs conséquences bien visibles dans les manifestations locales. Pour les initiatives impliquant des collectivités territoriales communales ou inter-communales, l'agriculture biologique est souvent présente mais dans une logique de mixité avec l'agriculture conventionnelle. Ces initiatives revendiquent la coexistence des modèles AB et non AB et s'inscrivent principalement dans la revalorisation des centre-bourgs, désertés et vidés de leurs commerçants en concurrence avec les Grandes et moyennes surfaces locales et la proximité des agglomérations messine, sarrebourgeoise et nancéenne. Dans ces multiples exemples, on constate que le critère de localité prime sur le mode de production.

« Le problème de L'inventerre, c'est qu'ils préfèrent rester dans leur petit local qui ne paie pas de mine franchement que de se mélanger aux autres. On leur a proposé déménager dans un local qui présente mieux, et plus grand. Mais à la condition que cela touche tous les producteurs, pas que les bio, parce que bon tout le monde ne peut pas, ou ne veut consommer du bio. Même si c'est à la mode, faut quand même avoir le porte-monnaie bien rempli ». (Directeur général des services de la Communauté de Communes du Saulnois, janvier 2018)

« De toute façon, soit c'est mixte soit c'est rien du tout. Nous on veut exclure personne. Un étalage bio, un autre pas bio, et chacun choisit ce qu'il veut consommer, librement ». (Chargé de la commission environnement de la communauté de communes, février 2018).

Une dynamique semblable s'observe à l'échelle départementale. Dans le Saulnois, même si des affiliations encore importantes existent aux labels mosellans, elles sont de plus en plus

délaissées par les producteurs en raison d'organisation d'événements qui privilégient la visibilité donnée aux producteurs principalement ancrés en Moselle nord. Cette proximité avec les labels ou marques produites par le département ne fait pas toujours l'unanimité chez les producteurs AB affiliés au label européen, dont le cahier des charges est plus exigeant. Malgré la visibilité à l'échelle départementale et l'accompagnement marketing promis, l'appartenance aux réseaux de l'agriculture biologique apparaît plus valorisante pour ces acteurs et davantage en phase avec les valeurs qu'ils défendent autour de leurs logiques productives. Plus encore, en Moselle, le soutien par le département de marques territoriales traduit une forme d'instrumentalisation de l'identité qui peine toutefois à rassembler les différents acteurs agricoles.

L'analyse des initiatives conduites fait ainsi apparaître deux logiques différentes. La première est centrée sur la mise en avant du local *via* des marques territoriales et des modalités de circuits courts qui mixent produits agricoles issus des modes de production conventionnel et biologique. La seconde logique est centrée sur la mise en avant de l'agriculture biologique. La priorité est donnée au mode de production, qui s'accompagne chez certains d'un engagement plus militant (soutenir le mouvement, défendre un modèle). Alors que dans le Recensement Agricole 2010, l'agriculture biologique est renseignée dans le volet « diversification » dans la même rubrique que les signes de qualité rattachés à un terroir (IGP, AOC-AOP, Label Rouge, etc.), elle n'est pas territorialisée. C'est d'ailleurs ce qui avait conduit la FNAB (Fédération nationale d'agriculture biologique) à imaginer et porter le slogan « bio et local, c'est idéal » pour se défendre face à un localisme qui tend à occulter d'autres considérations.

1.3. L'Inventerre, un engagement sans concession : ancrage local, respect des valeurs et mobilisation de réseaux

La mise en concurrence entre le bio et le local, est critiquée et veut être dépassée par la charte de l'Inventerre du Pré Vert qui inclut l'approvisionnement « dès que possible, en direct avec des fournisseurs locaux lorsque le producteur fait appel à des matières premières extérieures à sa ferme ». Le territoire du Saulnois reste caractérisé par des pratiques de consommation largement tournées vers les grandes surfaces situées au mieux dans la CCS, voire dans les zones commerciales des villes situées à moins de 30 kilomètres (Sarrebouurg, Metz, Nancy), bassins d'emplois pour les travailleurs ruraux, et investies de magasins spécialisés dans la distribution de produits biologiques et de la grande distribution généraliste. Ces réalités, que les producteurs biologiques en circuits-courts doivent prendre en compte, ont pour conséquence des

ajustements géographiques nécessaires, qui conduisent à « distribuer les produits plus loin que prévu » tout en préservant les valeurs communes avec les réseaux amapiens au-delà des frontières de la Communauté de Communes, en alimentant « pour pouvoir vivre du circuit-court » les grandes agglomérations. Ainsi, le producteur militant fondateur de l'Inventerre distribue ses produits jusque Courcelles-Chaussy, Nancy, Sarrebourg et Lucy, tout en s'efforçant de rester ancré dans les réseaux AMAP pour respecter une proximité en termes d'éthique et de valeurs.

Il faut revenir à la genèse du projet pour comprendre comment L'Inventerre du Pré Vert propose une véritable alternative sociale, environnementale et même culturel dans un contexte politique qui leur apporte peu de soutien, et comme on l'a vu même une forme d'opposition.

Le magasin est né sous l'influence d'une diversité d'acteurs qui compose la ruralité contemporaine saulnoise, aux valeurs communes autour de la consommation alimentaire responsable, mais dont les représentations différentes peuvent provoquer des tensions et des clivages. Les fondateurs sont des producteurs militants, venant de familles bien ancrées dans le paysage agricole local mais ayant un « parcours à l'extérieur » empreint de militantisme agricole (affiliation à la Confédération Paysanne, à l'altermondialisme, au groupement d'agriculteurs bio (GAB), etc.). Ils ont un capital social, géographique et culturel important : ils sont diplômés d'école d'ingénieurs, détiennent un passé d'enseignant et ont pratiqué la mobilité en France et/ou à l'étranger. Ces acteurs sont également investis dans les associations environnementalistes ou en lien avec des associations locales orientées vers la culture et l'entraide sociale. La présence d'autres acteurs associatifs (des enseignants, des retraités, des néo-ruraux, etc.) affiliés à la MJC, l'Assajuco⁴ et à Artisan du Monde, particulièrement actifs, fait la force de ce collectif. Le positionnement ferme sur les produits de l'agriculture biologique, surtout défendu par les fondateurs du magasin, crée un important fossé avec la Communauté de Communes du Saulnois. Ainsi, l'engagement social et l'empreinte militante associés au modèle de production biologique et local, sont des espaces investis affichant une éthique et des valeurs fortes, en rendant par exemple des produits sains accessibles y compris à des populations socialement défavorisées. Dans cette recherche d'égalité et d'équité, la charte de l'Inventerre prévoit une adhésion similaire (1 euro) pour le producteur et le consommateur, la défense du salaire du producteur et l'amélioration de son revenu avec, dans le même temps, des propositions de produits sains avec un coût abordable pour le consommateur. Pour faire vivre

⁴ ASSAJUCO - Emmaüs est une association loi 1908, créée en 1971, basée sur le bénévolat, agissant dans le Saulnois et la région de Sarrebourg.

le territoire rural, le collectif recherche un alignement des besoins et des capacités économiques entre tous les adhérents, sans distinction.

Faire réseau : l'importance des liens sociaux entre producteurs et entre producteurs et consommateurs

La proximité passe aussi par une logique sociale garantie par la force des liens entre producteurs et consommateurs, définissant une « éthique relationnelle » (Ballet et Carimentrand, 2006) qui vise la création d'une communauté de destins entre producteurs et consommateurs (Goodman, 2004), ces derniers devenant consomm'acteurs (Dubuisson-Quellier, 2011). Ancrés dans un fonctionnement collaboratif et participatif, les fondateurs de l'Inventerre misent sur la construction de liens interpersonnels dans la tenue du magasin. Par exemple, un référent (bénévole) travaille étroitement avec un producteur pour gérer les stocks et éviter le gaspillage.

« Il existe plein de magasin de producteurs mais qui sont beaucoup dans l'achat-revente. Nous on voulait proposer un autre type de magasin, quelque chose de plus social, qui renforce les liens entre ceux qui produisent et ceux qui achètent. C'est de là qu'est né le consomm'acteur. L'idée c'est qu'on soit tous aligné pareil, et que manger devienne un engagement d'un côté, comme de l'autre ». (Agriculteur, Tarquimpol, novembre 2016).

« En partant du principe que manger est un acte politique, il fallait des engagements forts et dès le début de la création du magasin. Notre idée c'est la collaboration entre les producteurs et les consomm'acteurs, où chacun sait se mettre à la place de l'autre. On a choisi d'avoir des référents pour chaque produit, et ce référent va chercher chez le producteur si il ne peut pas livrer le magasin, ils s'occupent des stocks ensemble. Et puis, chacun doit venir tenir le magasin au moins une fois et si c'est régulier c'est encore mieux » (Agriculteur, Saint Médard, décembre 2016).

Il est également question d'établir des liens de confiance et de transparence, par exemple pour la qualité des produits (en cas de problème de fraîcheur des légumes, de déficit de production ou de problème d'emballage) ou pour la variation des prix (que le producteur subit quand il s'agit d'intrants et qui se répercute sur le consommateur). Cette recherche de compromis alimente les débats internes au conseil d'administration, menaçant parfois l'existence-même du collectif. Ces débats sont accentués par la question de la multiplication des points de vente de certains producteurs, qui se traduit, dans une logique d'intensification commerciale, par des partenariats avec les GMS ou les coopératives (rajout d'intermédiaire), conduisant à une activité de plus en plus tournée vers les villes qui vient remettre en cause l'idée du local.

« Les X ne rentrent plus dans la logique de l'Inventerre. Ils courent partout et ne sont plus investis comme au début. Ils oublient de livrer, les étalages sont vides et quand ils livrent, y'a souvent des problèmes de qualité des légumes. » (Agriculteur, Tarquimpol, février 2017).

D'autres peuvent nouer des alliances avec des producteurs non-biologiques, ce qui est source de tensions voire d'exclusion du magasin. Les produits d'Artisan du Monde vendus au magasin (chocolat, café, thé, etc.) posent également la question des relations entre circuit court et commerce équitable (Le Velly, 2011). Pourtant, cette (nouvelle) réalité est à intégrer, le territoire étant composé de producteurs et de consommateurs aux offres et demandes différentes, plus variées que les lignes écrites de la charte de l'Inventerre. Malgré des arbitrages difficiles, les acteurs les plus réticents ont fini par accepter les métamorphoses du projet initial, en incluant par exemple dans leur charte la possibilité d'achat-revente avec des producteurs qui ne veulent pas/plus s'engager dans le magasin et la possibilité d'intégration d'une coopérative laitière, Biogam, qui vend des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique aux grandes enseignes de la région Grand-Est depuis 1968. Suite à la révision de la charte entre 2016 et 2017, le Conseil d'Administration a toutefois enregistré le départ de plusieurs de ses membres fondateurs.

Enfin, une dernière forme de compromis met en balance le recours au bénévolat ou au salariat. Initialement basé sur l'engagement des producteurs et des consomm'acteurs, le fonctionnement du magasin a rapidement pâti de l'essoufflement des bénévoles et de l'absence des producteurs, qui ne sont pas tous parvenus à dégager du temps de présence en raison de la multiplication de leurs points de vente. Face à ces dysfonctionnements, la décision a été prise de recruter un salarié sur financement européen du FEADER. Cette décision soulève toutefois deux formes de discordes au sein de l'association : la première concerne sa dépendance vis-à-vis de la Politique Agricole Commune alors même qu'elle revendique une volonté d'autonomie financière ; la seconde est relative au conflit de valeurs qui existe, dans le milieu associatif, entre bénévolat et salariat. Si le bénévolat est basé sur la confiance, le désintéressement et le dévouement qui construisent l'engagement des consomm'acteurs, le salariat est synonyme de professionnalisation de l'association. L'Inventerre du Pré Vert est donc en train d'être envisagé comme un lieu de travail, ce à quoi s'opposent certains membres du conseil d'administration qui voient dans ce virage salarial la remise en cause de la noblesse de la cause et de l'éthique sociale investie dans ce projet. Adoptant une posture de « militantisme moral » ou « par conscience » (Agrikoliansky, 2001), ils dénoncent ainsi une dérive marchande qui s'oppose aux principes du bénévolat. Cette dénonciation permet également d'assoir leur dissociation des

formes de commercialisation que leur propose la Mairie de Dieuze, entre logique de mixité et logique marchande étouffant toute forme possible de militantisme. Toutefois, pour faire face à ces tentatives politiques qui détournent les principes fondateurs du magasin, les acteurs de l'Inventerre comptent sur leurs réseaux associatifs pour renforcer les liens.

« Si on accepte un salarié, c'est toute la philosophie qui tombe. Moi je leur ai dit en CA, je suis contre. On serait plus du tout dans la logique de départ, pour laquelle on s'est battu ». (Membre du CA, Inventerre, janvier 2018).

Le tissu associatif, un socle de stabilité

Les producteurs de l'Inventerre du Pré vert trouvent de multiples intérêts à travailler avec une structure associative qui leur permet de :

- trouver un lieu permettant de sortir l'alimentation de ses cadres habituels et décloisonner les frontières par une rencontre culture/agriculture (via les concerts, expositions, débats, etc.), par des formes de convivialité et de rencontre avec des publics diversifiés, peu ou pas sensibilisés à la question alimentaire.
- trouver un soutien moral et logistique chez des bénévoles engagés pour l'organisation d'événements ou de manifestations autour de l'alimentation bio et locale,
- créer un réseau avec d'autres organismes également impliqués dans le développement de ce type d'initiatives (Foyers Ruraux par exemple).

Dans des contextes peu enclins au développement des circuits-courts et de l'agriculture biologique, nous proposons de lire cette diversité des formes d'engagement comme une force pour le développement des réseaux de l'alimentation engagée faisant face au déficit d'institutionnalisation des circuits courts. Les acteurs se tournent alors vers d'autres formes de soutien qui ne sont pas directement liés au commerce alimentaire telles que les associations sportives, culturelles. Pour renforcer la force des réseaux sociaux autour des questions alimentaires indépendamment des collectivités territoriales, ces associations se reposent sur des formes de militantisme antérieur et pluri-associatives. Malgré des affinités idéologiques initiales, elles doivent pour cela accéder à des formes de compromis. A travers ces coopérations, elles transportent leurs représentations dans l'espace public (marchés, conférences, réunions, événements, etc.). Dans une perspective démocratique, elles se confrontent ainsi aux représentations différentes des acteurs politiques locaux en les interpellant par l'organisation

de rencontres, de réunions, de débats organisés avec des acteurs extérieurs au Saulnois, de films, etc. Le tissu associatif s'associe également à des acteurs politiquement engagés et militants pour donner du poids à leurs projets indépendamment des collectivités territoriales. Autrement dit, les associations jouent un rôle de médiateur en exprimant et en construisant les problèmes sociaux incluant une multitude d'acteurs du territoire. Proches des populations, elles construisent des problématiques sociales qui touchent l'environnement, l'alimentation et la ruralité, et forment des mobilisations inédites en milieu rural. Leurs longues expériences assurent une solidité sociale venant renforcer le mouvement social et rendent pérennes les collectifs. Elles viennent ainsi combler le manque de liens de coopération avec les collectivités locales.

Le tissu associatif tente de répondre aux défis de la mise en articulation entre le court, le local et le bio. Au centre de nombreux compromis, l'agriculture biologique crisper encore de nombreuses sensibilités tant aux échelles individuelles que collectives, et peut difficilement fonder un projet de territoire si celui-ci doit inclure une dimension identitaire.

On observe donc un faible accompagnement des acteurs politiques dans des initiatives surtout portées par des associations, si bien qu'un décalage semble subsister entre le discours sur le développement des circuits courts et de réelles actions mises en œuvre à l'échelle territoriale. Notre analyse a également démontré que de cette complexe articulation découle une remise en question des notions de proximité et de ce qui fait le « court ». Dans le but de sécuriser la commercialisation de l'ensemble de leur production, les producteurs biologiques de ce type d'initiatives locales réinterrogent les fondements mêmes du circuit-court. Depuis la création du collectif, les différents choix d'approvisionnement, de production, de vente et de commercialisation des producteurs mettent en évidence des itinéraires inattendus liés à l'étendue de l'activité de ces différents producteurs. La notion de circuit-court interroge ainsi la pluralité de la relation du producteur à la distance, mais demanderait aussi de prendre en compte la zone d'expansion des flux au-delà de la distribution et commercialisation pour intégrer l'approvisionnement en matières premières. Dans beaucoup de travaux, la proximité spatiale se focalise sur l'aval et ce, à partir du producteur (i.e. où et vers qui partent les productions). Cette focalisation n'intègre pas les flux entrants qui permettent pourtant de caractériser à la fois le niveau d'autonomie des producteurs et l'empreinte environnementale de leur production. Enfin, l'exemple d'innovation territoriale proposée par l'*Inventerre du pré vert* nait de la déssectorisation de la question alimentaire. Pris dans un ensemble plus vaste et porté par un réseau associatif, le volet alimentation a davantage de chance de toucher un public plus

large, au-delà des cercles habituellement engagés sur ces questions. Les événements autour de la sensibilisation à l'environnement et les changements d'habitudes de consommation des consommateurs, sont d'ailleurs envisagés comme un outil d'animation du territoire, ce qui contribue à faire avancer les discussions sur le développement durable inhérent au système alimentaire.

L'association AVOINE composée par des bénévoles et paysans de L'inventerre du pré-vert fait partie des acteurs qui encouragent un processus de désectorisation du thème alimentaire pour l'associer aux préoccupations environnementales et par extension à l'eau. Il faut donc lire le Saulnois et ses conflits en associant plusieurs réseaux sociotechniques. A travers ces réseaux sociaux, composés d'acteurs transversaux appartenant à plusieurs associations, tissant et entrecroisant plusieurs conflits qui traversent le Saulnois.

Nous avons évoqué le sujet du méthaniseur à plusieurs reprises dans ces premiers résultats. Notre enquête a été en effet largement marquée par ce projet au risque même pour le chercheur d'être pris à partie. Si les collectivités territoriales et les élus se désengagent ou se distancient des projets de l'agriculture biologique et de ses porteurs, elles apportent en revanche leur soutien à d'autres projets agricoles comme le projet de méthaniseur, actuellement en construction. Critiqué et discuté dans les cercles médiatiques, associatifs et agricoles, il n'a pourtant pas fait l'objet de mobilisation citoyenne en sa défaveur. La seule critique construite a été portée par l'association Avoine depuis 2013, qui a mené des enquêtes et organisé avec la Société MétaSeille des réunions publiques pour faire expliciter le projet. Au départ initié par cinq agriculteurs, ce projet devait répondre à la dépollution du captage d'Haraucourt sur Seille. Mais il s'est transformé en projet territorial énergétique et industriel, en rassemblant aujourd'hui vingt-cinq acteurs. En conjuguant à la fois la thématique de l'eau et de sa pollution, les mondes agricoles en coexistence et une association environnementaliste menée par un membre fondateur de l'Inventerre du pré-vert, l'objet méthaniseur est devenu un autre terrain d'affrontements sociotechniques entre des acteurs saulnois ; c'est cet objet que nous analysons dans la section suivante.

La méthanisation controversée, entre légitimité sociale et environnementale⁵

L'ensemble du bassin est situé sur un sol imperméable ce qui a pour conséquence un ruissellement important et donc une forte vulnérabilité des cours d'eau. Sensible aux transferts de pollution par le ruissellement et par le drainage agricole, la Seille est également soumise à d'importantes baisses de débits en périodes de sécheresse et inversement à des inondations spectaculaires en période hivernale. L'état chimique des eaux est déclassé par la présence de substances telles que les pesticides, certains métaux lourds et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). La ressource en eau souterraine présente des concentrations excessives en nitrates. L'ensemble du bassin versant de la Seille a ainsi été classé en zone vulnérable depuis 2003. Sur ce territoire, on identifie cinq captages dégradés par les nitrates et pesticides, situés sur les communes de Haraucourt-sur-Seille, Guebling, Xanrey, Bezange-la Petite et Juvelize. Malgré de nombreuses initiatives pour faire évoluer les assolements (valorisation de l'herbe, des prairies) et les pratiques (réduction des intrants, conversion à l'agriculture biologique, agroforesterie, etc.) l'état écologique du cours d'eau reste menacé, en témoignent les phénomènes d'eutrophisation récurrents.

Le projet de méthanisation engagé par la société Méthanisation Seille Environnement, est né en 2010 pour répondre à des problèmes de pollutions agricoles diffuses qui touchent le captage d'Haraucourt. L'agriculture biologique a dès le départ été exclue des discussions comme moyen à envisager pour améliorer la qualité de l'eau. Les prairies protégées par des MAE étaient déjà considérées comme des actes écologiques suffisants pour un certain nombre d'agriculteurs inscrits dans des systèmes de polyculture-élevage.

« Avec les prairies, je fais déjà de l'écologie. On n'a pas le choix de toute façon. On ne peut rien me reprocher, je fais plus d'écologie que certain bio. C'est déjà suffisant, passer en bio, ça ne changerait pas grand-chose en plus » (Agriculteur Marsal).

⁵ Ce texte est produit à partir d'un article en cours de soumission à une revue scientifique.

« On a déjà fait des efforts pour changer certaines rotations. Mais se convertir en bio, c'était pas la solution pour nous. J'ai pensé au méthaniseur parce que j'en ai visité en Allemagne, et c'était très efficace. C'est une affaire qui tourne, non seulement c'est une solution qui permet d'améliorer le captage, mais en plus on produit de l'énergie pour la population. » (Agriculteur Haraucourt)

« Les déchets ont un fort potentiel pour l'agriculture. Ce sont des engrais pour les cultures, des amendements pour les sols. C'est grâce à leur teneur en azote, en phosphore, en potassium mais aussi en matières organiques. Ils [les déchets] ont un caractère organique qui présentent un grand intérêt pour l'agriculture. (Consultant énergie Chambre d'agriculture, février 2018)

Engagés auprès du PNRL et de la Chambre d'agriculture, ces agriculteurs convaincus par le méthaniseur justifient avec ce procédé la poursuite de leurs actions environnementales. Ils voient de multiples avantages à cette solution et citent ainsi la réduction des coûts d'intrants pour des exploitations agricoles (moindre dépendance à l'azote minéral par exemple), l'amélioration du bilan d'émission de gaz à effet de serre, la création d'opportunités d'amélioration des cycles de rotation des cultures et le développement territorial. La production d'une énergie « renouvelable » apparaît alors comme une innovation durable.

Le méthaniseur doit être situé en bordure de la D38, sur le lieu-dit Fort de Haraucourt, exactement entre Marsal et Haraucourt-sur-Seille. Sur le ban de Marsal, la parcelle concernée empiète légèrement sur une zone classée par les Monuments historiques en raison de la présence de quatre lieux protégés non loin de là. Pour contrer les avis critiques qui inciteraient à implanter le projet ailleurs (sur une zone industrielle), la proximité d'un pipe-line, reliant Dieuze à Lunéville, justifie cette localisation comme étant idéale dans le Saulnois.

Outre des critiques individuelles tournées vers la défense du patrimoine qui ont émergé de manière assez parsemée, une pétition a circulé en 2017 mais non plus sans effet véritable. Une unique opposition collective s'est solidement structurée à travers un argumentaire environnementaliste avec l'association Avoine aboutissant à des enquêtes et des réunions publiques.

Pour analyser les conflits autour du projet du méthaniseur, nous avons focalisé notre analyse sur les processus de légitimation sociale et environnementale dans l'espace public ; nous avons mobilisé différentes sources d'informations :

- Réunions publiques et débats numériques filmés
- 2 sites internet dont 1 avec commentaires et Facebook

- *in situ* et participation observante : membre association Avoine
- Entretiens avec les membres de la société MétaSeille et des membres de l'association Avoine
- Entretiens avec des chargés de missions/ agents/ techniciens (PNRL, Chambre d'agriculture, syndicat des eaux, Agence de l'eau, ONEMA), des représentants politiques à l'échelle communales (maires) et de la Communauté de commune (Directeur général des services, président de commissions)

Pour notre analyse, nous avons regardé à l'intérieur de ces différents espaces de communication, la variété des formes de mises en débat, des discours s'apparentant à des controverses, définies par les différences suscitant une polarisation pro-méthaniseur et anti-méthaniseur. Le temps long est convoqué puisque les mises en récit font appel aux trajectoires des acteurs (défenseurs et opposants au projet) dans leurs histoires familiales mais aussi leurs rôles dans les groupes agricoles et associatifs.

Notre méthodologie d'enquête sur le méthaniseur s'est basée sur les structures argumentatives : les membres de la société MétaSeille tentent de convaincre les autres sur la base d'arguments. L'expression de discours et de contre-discours (Doury et al., 2015) fait de la parole publique un enjeu majeur des controverses environnementales. Les échanges sont particulièrement antagonistes et revendicatifs à l'intérieur des débats filmés et des commentaires anonymes sur le média local. D'un côté comme de l'autre, il s'agit d'observer les logiques des énoncés (discours, récits, argumentaires), les régimes de justification déployés, les enjeux et les effets de ces énoncés dans des arènes publiques (Cefaï, 2016). L'abordage méthodologique se fait à travers la construction des arguments, les valeurs défendues, les paroles légitimées et délégitimées dans l'espace public. Au nom du « groupe » (MétaSeille et Avoine), les paroles défendues montrent des façons de dire et des façons de raconter l'engagement individuel et collectif à partir des formes d'expressions singulières utilisées.

2.1. La légitimité sociale : le méthaniseur, comme objet de construction de liens de socialisation

Laisser une trace, la patrimonialisation industrielle

Dans la CCS, l'urbanisation et l'industrialisation agricole se confondent *avec* et *dans* la nature. Cette patrimonialisation du fait industriel a été proposée par des membres de la SAS MétaSeille autour d'un circuit touristique intégrant une visite guidée du méthaniseur. Dans les discours, au

même titre que le Musée du Sel (situé à Marsal et actuellement fermé par les restrictions budgétaires du département mosellan), l'idée est de laisser, dans l'histoire de la modernité et de l'écologisation de la société, une trace sur le paysage comme l'ont fait leurs aînés de la génération des enfants de la modernisation agricole,

« On pourrait imaginer un parcours entre le Musée [du sel] et le méthaniseur. Faire un parcours touristique entre les deux, avec des visites guidées pour expliquer tout le processus. C'est peut-être ça aussi l'avenir de la méthanisation ». (Agriculteur, Haraucourt, novembre 2017).

L'originalité de notre cas saulnois repose sur le bousculement dans la manière d'observer le paysage des autres. Ce cas d'étude propose en effet de regarder le paysage sous un angle différent, dans lequel les éléments industriels sont considérés comme des éléments du paysage naturel (Fortier, 2001) pouvant atteindre des actes de patrimonialisation. Cette manière de se représenter le paysage favorise une rencontre entre deux mondes communément séparés : l'industrie et la nature. Elle propose ainsi de prendre en compte les valeurs engagées dans la représentation paysagère. La littérature distingue trois orientations thématiques dans la façon d'envisager le paysage - la dimension territoriale, culturelle et politique. L'industrie et la nature y sont souvent montrées comme antinomiques voire antagoniques. Le paysage est communément perçu à travers l'idée de succession et de superposition de paysages (tel que le paysage rural, le paysage agricole, le paysage urbain, le paysage de montagne, le paysage industriel, etc.), séparés des uns des autres. Notre cas d'étude saulnois nous permet d'appréhender un type de paysage où l'action anthropique fût très importante, avec l'exploitation du sel, l'histoire de ses frontières avec l'Annexion allemande et le caractère particulièrement industriel de son agriculture. Les « experts » de l'environnement et de l'eau promeuvent des « paysages légitimes », reconnus uniquement par des « élites » sensibilisées dont ils font partie et nient dans le même temps, les autres paysages appelés les « pseudo-paysages » populaires. Ces derniers jugés trop banals, trop proches ou pas suffisamment « exemplaires » (Micoud, 1991), ont été appauvris dans l'analyse car ils bousculaient les considérations majoritaires, esthétiques et symboliques, légitimées par les scientifiques. Souvent, le paysage du Saulnois est présenté sous l'angle de ses « séquelles » et de ses « pathologies ».

« Bon, le Saulnois c'est quand même pas très beau. Le paysage et les écosystèmes ont été pas mal défigurés. On le voit rapidement quand on arrive du côté du 54, rien qu'avec la Seille qui est bien méandree, ici c'est nu, c'est assez vide comme paysage. » (Technicien Sibvas, décembre 2016).

Seulement, la prise en compte des nouveaux paysages créés par la modernisation agricole, est une étape nécessaire pour se saisir des paysages industriels « témoins d'une époque, mauvaise conscience pour les uns, fierté pour les autres, mais invisibles pour personne » (Melin, 2010). En le détachant de ses considérations déterministes, l'affection paysagère ou le paysage sentimental (Sansot, 2009) sont deux concepts qui permettent d'expliquer l'attachement aux lieux de certains groupes ou catégories sociales qui légitiment les paysages non communément admis comme tels. Le paysage industriel était donc aussi important qu'un autre dans la mesure où il ravive des souvenirs et suscite de vives émotions liées à la réussite, la revanche, à l'histoire de l'affranchissement social des paysans. Les exemples de paysages « hybrides » (Joliet, 2000) ou « agro-industriels » proposent ainsi de considérer l'industrie comme élément du paysage naturel.

« Quand on montera à la Côte Saint Jean, on verra la nature et les grosses cuves du méthaniseur. Fondus dans le paysage, comme les ZAC, ça fait partie du paysage du Saulnois. Des ZAC presque vides et un méthaniseur qui borde les remparts de Vauban. Pour eux [les agriculteurs de MétaSeille], le méthaniseur ou l'histoire, c'est pareil, ça a la même valeur, même plus. » (Fondateur Grain de Sel, novembre 2016).

La première caractéristique frappante au sujet du projet du méthaniseur est sa patrimonialisation. Les agriculteurs proposent, dans le but de faire accepter le projet aux autres acteurs du territoire, de lire un paysage saulnois à travers la naturalisation de ses éléments industriels, qui passe par une esthétisation des activités humaines sur la nature.

« Traduire » le digestat pour le faire accepter

Lors de rencontres organisées avec Avoine et le bureau d'étude, les agriculteurs de SAS s'emploient à une étape de « problématisation » (Callon, 1986). Pour favoriser l'acceptation sociale du projet, il faut que « tous » soient d'accord avec le problème à résoudre. Le premier problème est écologique, il s'agit de la dépollution du captage d'Haraucourt. Pour autant, on va voir que ce problème attesté de tous, va rapidement être détourné pour ne parler que d'un autre problème sous-jacent et non exprimé directement, à savoir la recherche d'une nouvelle identité chez les agriculteurs saulnois, qui mobilisent autant leur rationalité productive qu'une nouvelle rationalité, d'ordre écologique.

Dans ce processus, les acteurs tentent de « convertir » leurs interlocuteurs et inscrivent leur bonne volonté dans une Charte de bonne conduite, écrite en juin 2016 pour faire face aux critiques très présentes dans les médias internet locaux (Grain de Sel et Juvelize). Selon

Boltanski et Thévenot (1986) ces agriculteurs « investissent des formes ». Cela se définit par l'effort de « traduire » leurs dispositifs sociotechniques pour en réduire la complexité et faciliter leur appréhension. A travers plusieurs réunions et communication dans les médias, ils s'efforcent de rendre compatibles les dispositifs dans lesquels ils s'engagent comme mode de garantie auprès du public (Barbier et Trépos, 2007).

Cette « traduction » comporte dans le Saulnois, un important volet émotionnel. On observe en effet une véritable quête d'adhésion de tous, un besoin insatiable de faire l'unanimité. Si bien que des actes de violences verbales et physiques ont été observés pour « contraindre » l'autre par la force d'adhérer au projet.

Dans les échanges filmés, leurs engagements permettent d'observer des formes de détachements et des incompatibilités (Chateauraynaud, 2010) qui créent cependant des fossés entre les mondes agricoles et certains riverains participant aux débats. L'engagement des acteurs de MétaSeille envers le digestat implique une innovation s'opérant autour d'un détachement à la fertilisation organique (fumier, compost). Pour convaincre l'autre de s'en détacher, un travail de socialisation est effectué avec des nouvelles matières (le digestat) pour mettre au point un « format » commun. Ces matières doivent être acceptées en tant que déchets puis ressources et produits, assurant la sécurité et l'efficacité productive que les agriculteurs tentent de transmettre à travers cette nouvelle activité agricole.

L'adhésion à ces objets techniques ne peut se faire sans que les mécanismes d'acceptabilité passent par un ancrage social et un établissement de relations de confiance. Dans ce cas d'étude, les agriculteurs font partie de réseaux de relations (famille, amis, voisins) situés dans une zone géographique de fortes proximités relationnelles. La force des liens sociaux réside ainsi dans la mobilisation d'autres réalités que celles des mécanismes officiels (réunions, documents, législation). Lors de notre participation à des assemblées municipales et à l'enquête publique, nous avons observé des processus plus informels, autour d'une « logique des arrangements », de contrats et d'engagements moraux interindividuels (avec les votes des conseillers municipaux, le dossier mené par le commissaire enquêteur ou encore l'appui d'un ancien sénateur). Par ailleurs, lors d'entretiens effectués avec les signataires de la pétition contre le méthaniseur, de fortes pressions ont été rapportées, empêchant même parfois la participation de certains citoyens.

On peut ainsi dire que la fiabilité du projet est garantie, dans la mesure où elle est basée sur la proximité sociale. La confiance est atteinte et scellée par une logique d'encastrement entre les matières et les relations sociales de proximité (Grossetti et Bes, 2003).

L'importance du chiffre et de l'exemplarité

Lorsque cette première phase de traduction n'est pas atteinte, d'autres stratégies viennent s'ajouter notamment lors de résistances face au projet d'adhésion. Ces résistances prennent formes dans les débats entre la société MétaSeille et l'association Avoine. Bien que le point de départ soit le méthaniseur, il est question d'affrontements et de concurrences entre les systèmes de productions et leurs relations à l'environnement. Pour « traduire » le digestat à ces acteurs d'Avoine, défenseurs de l'agriculture biologique, le recours au « nombre » donne du poids à un récit ou à un fait, il donne de la force et une valeur de vérité pour ce que les acteurs défendent (leur système de production) ou ce qu'ils délégitiment (le/les systèmes qu'ils réfutent). Les modes opératoires mènent les acteurs à une réflexion en termes de « preuve sociale » reposant sur un effet de nombre et sur l'exemplarité des cas de méthanisation allemand.

« Y'a qu'à regarder en Allemagne. Ça fait déjà bien longtemps qu'ils ont lancé des projets de méthanisation et on devrait prendre exemple sur eux. Faire visiter pour montrer que ça marche, montrer les vrais chiffres pour clouer le bec à certains » (Agriculteur, Moyenvic, février 2017).

« Dans le dossier, tout est calculé noir sur blanc. Les chiffres ne mentent pas. On sait exactement, ce qu'on doit porter, ce qu'il sera transformé et vendu. C'est infaillible. Je pense même qu'il faudra inclure d'autres agriculteurs pour augmenter la cadence ». (Agriculteur Haraucourt, novembre 2016).

« L'avenir c'est le recyclage agricole ! Que ça soit le compostage ou la méthanisation, le Grenelle de l'environnement prône tout ce qui est la valorisation de ces déchets organiques. Donc ils [Les agriculteurs de MétaSeille] ont tout bon. » (Professeur Lycée Agricole, novembre 2016).

Ce « mode de séduction » basé sur la politique du nombre et du recours au modèle agricole allemand, est fortement ancré dans le Saulnois et ce, en dehors du cas méthaniseur. La donnée chiffrée détient du pouvoir. Elle témoigne publiquement d'un compromis entre forces économiques politiques et sociales opposées. Le chiffre semble être un besoin exprimé collectivement. Il mobilise le champ des émotions et devient un pilier de l'intensité du lien social entre ces deux groupes sociaux qui s'affrontent. L'appui chiffré (statistiques ou non) joue un rôle fondamental dans le déclenchement des transformations des habitudes socio-productives, et notamment pour justifier du passage du statut d'éleveur au producteur d'énergie. En dépassant les jeux du hasard que la nature peut produire (fumier, compost), le chiffre devient un moyen d'éviter les débats de fond (la pollution par les nitrates de la Seille, la place des

intrants chimiques dans les systèmes de production des agriculteurs de MétaSeille). Il permet également de poser des faits ou des choses, dans leur vérité devenue incontestable où la raison est donnée aux chiffres.

« Pour fermer le clapet à ceux qui nous attaquent toujours, il suffit de regarder les chiffres Selon le Ministère, y'a plus de 70 % des boues qui sont valorisées en agriculture, de plus en plus d'agriculteurs s'engagent, ça concerne de plus en plus de surfaces agricoles. Je n'ai pas tous les chiffres en tête, mais quand je les ai entendus, je ne pensais pas que ça faisait autant. » (Agriculteur Moyenvic, février 2017)

« On est à presque 10000 méthaniseurs en Allemagne, et nous, à peine 500. C'est dire qu'on est en retard ! » (Agriculteur Haraucourt sur Seille, novembre 2016).

La recherche d'exemples valables fait également partie de cette course à la légitimité. Nous avons évoqué plus haut la place des émotions dans la possibilité de convaincre. Entre vécu et sentiment moral, cette expérience concrète des individus de « se sentir légitime », est totalement occultée dans le cadre d'une approche purement formelle des débats. Cependant un fort sentiment de légitimité révèle un besoin de reconnaissance, qui passe par différentes étapes pour défendre la compatibilité du projet dans ce territoire. Dans les échanges avec Avoine, le sentiment d'illégitimité s'exprime comme un déni de reconnaissance.

Dans l'argumentaire des acteurs de MétaSeille, cette légitimité sociale est facilitée par le recours aux engagements de la politique nationale (Ministère de l'environnement, ADEME), régionale (Région, PNRL) et départementale (département, chambre d'agriculture 57), ainsi que l'appui des politiques locales (Appui de la ComCom, de la quasi majorité des maires). Pour justifier leurs actions, la croyance dans la légitimité du pouvoir politique se renforce. Elle se nourrit du pouvoir d'agissement sur l'opinion publique, qui passe par une confiance dans les performances des autorités publiques. Evidente dans le Saulnois, « l'efficacité » est devenue un critère de légitimité validé pour la collectivité.

« De toute façon, on s'en fout de vos commentaires. On a tous les maires et les élus du coin avec nous depuis le début, alors parlez toujours les amis. Nous on est en train de sauver la planète, vous feriez mieux de sauver votre musée ou ce qu'il en reste. » (Commentaire anonyme, article Méthaniseur du Saulnois, début du chantier, juillet 2017) - (<http://www.graindesel-saulnois.com/index.php/politique/434-methaniseur-le-maire-de-marsal-reagit-sur-grain-de-sel>)

« Le Saulnois, c'est quand même particulier. Y'a peu de mouvements de critique, y'a beaucoup de mondes qui se tirent dans les pattes mais y'a pas de solidarité, pas assez en tout cas, pas assez d'intérêt aussi pour faire des critiques sur des projets. Les gens s'en foutent, ou sont d'accord. Et pour ceux qui ne sont pas d'accord, y'a pas beaucoup de place ». (Président Société de pêche, janvier 2017).

« Comme pour d'autres projets, il n'y a rien eu de collectif positionné contre le méthaniseur. Avoine, ils font leur truc dans leur coin. Même si c'est très bien, ça n'a pas beaucoup de poids. Sinon dans le Saulnois tout le monde s'en fout. Beaucoup voire la majorité, adhèrent aux idées des élus, sans voir plus que ça, sans les discuter. C'est assez déprimant. » (Fondateur du Site Grain de Sel, novembre 2016).

« En tout cas, cette année, y'a une étude et réunion de conciliation. C'est la procédure légale après que les gens aient pu inscrire leurs idées dans le cahier de doléances. Je ne sais pas s'il y est encore. Mais voilà, pendant six mois à la mairie de Dieuze, il était possible de participer. Les représentants d'Avoine, comme les riverains, etc. On voit que certains ont bien compris la réunion et d'autres pas du tout. Une fois que c'est validé, c'est fait. Y'a pas à revenir dessus. Des riverains ont bien réussi à expliquer le défaut de l'emplacement mais d'autres en ont fait un combat politique. On entendait toujours les mêmes rengaines : ça va encore priver les agriculteurs des terrains agricoles, dénaturer les paysages, que c'est faire une zone où il ne fallait pas. De toute façon, la Comcom n'a pas à se positionner là-dessus. Des tas d'études montrent qu'elle devait se placer ici. Un autre lieu, ça aurait été 4 fois le prix de celui-ci ! ». (Directeur général des services de la Communauté de Communes du Saulnois, janvier 2017).

2.2. La légitimité environnementale

Une action environnementale « pour » le territoire

La Société MétaSeille défend l'idée que le méthaniseur est une action environnementale servant au territoire inscrit dans un processus d'écologisation agricole. La digestion anaérobie est perçue comme une voie incontournable d'amélioration du bilan environnemental et énergétique de la gestion des déchets organiques. Le biogaz s'inscrit dans le développement des énergies renouvelables ; il vient remplacer les combustibles classiques et d'autre part, les déchets dont il provient constituent un engrais pour l'activité agricole. La méthanisation permet ainsi d'optimiser le bilan énergétique des filières dans lesquelles ces agriculteurs sont inscrits. Puis, elle rend possible le recyclage des nutriments sous d'autres formes que l'épandage direct. Ces deux objectifs, constituent indéniablement des leviers environnementaux pour les agriculteurs de la société MétaSeille, qui y voient des actions directes et rapides de dépollution des sols et

de l'eau. L'argument de la compatibilité entre MAE et le digestat soutient cette action environnementale. Le digestat rentre dans des seuils et des normes susceptibles d'être légitimés par le cadre réglementaire, de par son assise politique et scientifique.

« De toute façon, les gens peuvent dire ce qu'ils veulent. On agit sous la contrainte des MAE. Et d'ailleurs, dans le règlement, les épandages des digestats sont compatibles avec les contrats MAE, et tous les engagements sont surveillés. Et les épandages des digestats sur les parcelles se baseront sur des limites des apports en azote par les digestats et sur la possibilité ou non d'épandre sur les prairies. » (Agriculteur, Marsal, novembre 2016).

« Notre premier objectif, c'est l'environnement. C'est trouver des solutions pour résoudre les quelques problèmes du captage d'Haraucourt ; C'est un outil de valorisation des déchets organiques inscrit dans le Grenelle de l'Environnement. »
(Agriculteur, Haraucourt, novembre 2016)

« Nous [les 23 agricultures de MétaSeille] on est à 200% écolo sur ce projet. On est même plus écolo que les écolos ! C'est un projet soutenu par le ministère de l'agriculture et de l'écologie avec le plan énergie. »
(Agriculteur, Marsal, janvier 2017)

« Au départ du projet, c'est l'environnement. Et comment on peut régler des problèmes d'eau via cet outil-là [le méthaniseur] » (Conseiller énergie, Chambre d'agriculture 57, janvier 2018)

« Nous, on fait de l'environnement, l'épandage comme un service environnemental rendu à au territoire, à la CCS » (Agriculteur Marsal, janvier 2017).

La promotion d'une économie circulaire

La circularité de la gestion des déchets des effluents d'élevage donne une nouvelle forme de légitimité au projet du méthaniseur. En effet, les déchets sont réinsérés dans une optique économique circulaire et donc, de proximité. Cette idée se renforce avec le principe de l'écologie territoriale (ou industrielle) basé sur l'utilisation de déchet venu d'une activité, comme ressource disponible c'est-à-dire comme matière première pour une autre activité. Les défenseurs proclament ainsi la défense d'une agriculture multifonctionnelle, devenue productrice d'énergie, faisant écho et devenant concurrente des principes de l'AMAP et du magasin de producteurs. Cette circularité est alors une opportunité pour ces agriculteurs de (re) prendre un pouvoir dans les propositions faites au territoire pour une agriculture durable. En tant que déclinaison territoriale de principes basés sur une forme d'écologie industrielle, cette approche concilie des enjeux environnementaux et économiques en favorisant une utilisation économique durable des ressources naturelles. Son principe central consiste à « boucler des flux ». Les matières, résultant d'une activité économique, sont réutilisées comme « matières premières » et ce, dans une proximité territoriale.

Cette « écologisation territoriale » passant par l'activité agricole et industrielle, permet aux élus de présenter une transversalité du territoire, qui leur avait toujours été reproché de ne pas fonctionner. Cette approche globale du territoire prend appui sur une forme d'agriculture historiquement ancrée, toujours plus performante sur le plan économique mais qui intègre désormais une dimension écologique. Le dispositif de transformation, normalisation et commercialisation est une combinaison rendant possible le « bouclage des flux » attendu. En effet, avec des liens étendus avec le monde urbain, à travers la récupération des boues du Grand Nancy, c'est la logique des déchets en tant que « produit » (commercial) qui donne davantage de légitimité. La section suivante tend à montrer comment l'argument écologique est ainsi mobilisé pour justifier de la transformation des déchets en produits commercialisables. Il est question de dévoiler comment cette logique de « produit » se fonde dans un processus de normalisation renvoyant à une intensification écologique de l'agriculture.

« En produisant de l'énergie à partir des déchets, on fait de l'économie circulaire et on répond aux attentes des territoires à énergie positive. Tout est local en fait. On fait un projet de territoire qui sert à tout le monde. On est peut-être même encore plus local que les bios et leur magasin, car nous, tout vient d'ici et retourne ici ! » (Président SAS, novembre 2016).

« On fonctionne en circuit fermé. Chaque chose est réutilisée. Y'a pas de gâchis ! c'est un système circulaire. Toutes les étapes se sont faites localement, on optimise des déchets pour en faire des produits, le gaz, que l'on vend. C'est plus écolo que les écolos ! » (Céréalière, Moyenvic, juin 2017).

L'association AVOINE, s'oppose à cette forme d'écologisation de l'agriculture. Elle interroge notamment comment la société agricole saulnoise, très éloignée des problématiques écologiques et porteuse d'une vision plutôt conventionnelle de l'agriculture, peut porter un projet d'écologie territoriale. Ce débat touche la multiplicité des formes de valorisation, révélatrice de la pluralité des mondes sociaux et agricoles en coexistence, entre ce qui constitue une ressource, un déchet ou un produit. L'Association Avoine promeut, en opposition au projet mais surtout comme modèle agricole généralisé, l'agriculture biologique comme solution de dépollution du captage et rappelle le rôle des prairies au regard de la protection de l'eau plutôt que des substances fertilisantes concourant à l'eutrophisation du cours d'eau.

Dans les réunions enregistrées par Grain de Sel, nous avons analysé un premier élément de débat qui se situe autour du type de biomasse investi dans le méthaniseur. On distingue deux

catégories de biomasse. La première catégorie concerne la matière végétale ou animale primaire produite par l'agriculture. La seconde regroupe les sous-produits de la transformation de la matière primaire : les résidus et les déchets, conversion de la biomasse en énergie. Ils peuvent servir à fabriquer du biogaz à partir des boues d'épurations, d'ordures ménagères, des eaux résiduaires de l'industrie agro-alimentaire, des lisiers de porcs, de bouses, et des résidus d'abattoirs. Ensuite, le cœur du débat s'organise autour du digestat. Pour Avoine, il est associé à des notions de risques et de nuisances pour le sol et l'eau. Pour MétaSeille, il est considéré comme une ressource ou un produit à l'échelle du territoire.

« Par là-même, en transformant les déchets en intrants agricoles, ils veulent revaloriser leur image et nous faire croire qu'ils agissent pour le bien du territoire. Mais au fond, rien ne change, le modèle est toujours le même. On change en surface mais, les intrants polluent toujours autant, et y'a toujours plus de risques pour la qualité de l'eau avec cette usine à gaz qui se prépare gentiment avec l'appui des politiques ». (Président fédération de pêche de Moselle, janvier 2017).

La « naturalisation » d'un procédé hyper-technique

Dans cet effort de justification, les acteurs de la société MétaSeille mettent en valeur le méthaniseur qui, en tant qu'objet technique, devient en se transformant, un objet de la nature métaphoriquement en panse de vache. La comparaison avec un animal d'élevage familier et productif, permet de légitimer toujours plus techniquement le projet. Dans cette association, l'animal et l'objet technique sont ainsi rapprochés par leurs identiques avantages agronomiques.

« Un méthaniseur c'est une panse de vache en béton. On l'utilise comme le procédé naturel, pour le méthane qu'on trouve dans les marais, dans les fosses à ciel ouvert. Le méthane c'est naturel, il est produit par les vaches quand elles pètent ou quand elles rotent. » (Consultant énergie Chambre d'agriculture, Chambre d'agriculture, 2013).

« Il faut vraiment penser le méthaniseur comme une vache. C'est exactement le même procédé naturel » (Président MétaSeille, 2013).

« Les effluents sont des fertilisants, qu'on relocalise dans le cycle naturel de nos exploitations, du bétail, au méthaniseur et ça retourne au sol. » (Agriculteur Marsal, janvier 2017).

« De toute façon, le souci est aussi juridique. Ce qu'on appelle les pollutions agricoles diffuses donnent aux effluents d'élevage un statut juridique flou. Les effluents ne sont pas considérés comme des déchets. Leur statut réglementaire à l'échelle européenne comme française reste imprécis » (Maire de Lindre Basse, octobre 2017).

Dans le même temps, ces acteurs vont rejeter (dissociation) les procédés biologiques des matières organiques et s'en remettre (association) à des procédés chimiques.

« Le compostage est une bombe à retardement sur les captages. On fait encore plus d'azote organique dans le compost que dans les fumiers donc on ne résout pas le problème du captage avec le compost. C'est pas possible. » (Consultant énergie Chambre d'agriculture, Chambre d'agriculture, 2013).

« Le problème et je le répète : la nature elle est ce qu'elle est. Vous calculez une rivière qui sort de la forêt : calculez donc le taux de nitrates en sortant de la forêt : c'est une catastrophe ! parce que dame nature qui décide de minéraliser ! » (Consultant énergie Chambre d'agriculture, Chambre d'agriculture, 2013).

« Pour nous aider pour le captage de l'eau, la solution était aussi d'arrêter l'élevage. Mais l'agence de l'eau n'est pas d'accord parce que y'aura plus d'herbe. Mais il faut reconnaître, c'est reconnu que le problème des trois captages c'est l'azote organique ». (Président MétaSeille, 2013)

Les acteurs de la méthanisation s'approprient les controverses agronomiques qui animent le comportement et les impacts des matières organiques sur les sols. Les débats filmés dévoilent ce conflit redondant qui porte sur le comportement et les impacts des matières organiques sur les sols entre les acteurs d'Avoine et les acteurs de la méthanisation. L'azote organique y est présenté comme « dangereux » par les agriculteurs de SAS et l'imprévisibilité de son action dans l'environnement est l'argument clé pour le décrédibiliser. Ce processus argumentaire permet de justifier la préférence à l'azote minéral qui, utilisé en grande quantité, assure l'efficacité et la prévisibilité visées. En « attaquant » les matières organiques soumises à un processus naturel de dégradation, ces acteurs jugent leur instabilité et leur évolution incontrôlable du fait des processus de dégradation et minéralisation qui se poursuivent dans les sols après l'épandage. Les caractéristiques de ces matières organiques sont d'autant plus incontrôlables qu'elles varient en fonction de leurs conditions de production et sont alors difficiles à catégoriser. Le cœur de la controverse porte sur la manière de mesurer le phénomène en question et sur les différents moyens de faire preuve.

L'association Avoine, en défendant le procédé technique ancestral de l'azote organique, tend à souligner les risques encourus par la méthanisation.

« D'un point de vue agronomique, il est possible de se débarrasser de l'utilisation des engrais minéraux. Les systèmes en polyculture- élevage le permettent. Il suffit donc de préserver l'élevage pour résoudre les problèmes du captage, mais surtout de se servir des déjections animales pour alimenter les cultures, en récupérant de l'azote grâce aux légumineuses qui captent l'azote atmosphérique. » (Président Avoine, novembre 2016).

Dans son rapport (adressé lors de l'enquête publique), l'association pointe les risques touchant la transmission de pathogènes dans la chaîne alimentaire, la pollution des sols et des eaux par les nitrates, par les éléments traces métalliques ou encore les risques liés aux gaz à effet de

serre. Derrière ces risques « techniques », on peut également lire les risques économiques de voir les productions agricoles dévaluées en cas d'accident.

« J'aimerais bien voir si en cas d'accidents ou d'échecs économiques, la solidarité resterait la même que celle d'aujourd'hui ! A mon avis, si un des agriculteurs ne peut plus fournir assez de matières, ou si même ça pète, c'est un système d'actionnaires, capitalistes, donc ça serait la dégringolade, et du chacun pour soi ! » (Président Fédération de pêche, membre d'Avoine, janvier 2017).

Mais l'association souligne également des risques politiques pour les élus ayant cautionné ces pratiques ; ou encore des risques sociaux pour les agriculteurs qui continuent à être perçus comme des pollueurs. Le développement de cultures irriguées très productives (comme le maïs) qui serait induit par l'apparition du méthaniseur est particulièrement pointé du doigt par l'association à cause de la pollution de l'eau engendrée par ces techniques de cultures intensives.

« Alors je me permets de rapporter les paroles d'un membre d'avoine qui ne pouvait pas être là ce soir. Mais qui me disait, il est intéressant dans ce projet que l'azote organique qui a fonctionné pendant 200 ans, on en a toujours répandu sur nos captages et on n'a jamais eu de problèmes. » (Président Avoine, 2013)

Ce qui est pris pour un renouvellement du modèle de production autour de « l'intensification écologique de l'agriculture » ou de la « révolution doublement verte », « tombe à l'eau » (Président Avoine, novembre 2016). Les discussions restent alors bloquées sur le statut des effluents d'élevage. Dès les premières accusations de pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole, les acteurs de SAS contestent le fait de percevoir également les effluents comme des polluants. Pour elle, ce sont avant tout des fertilisants. Avoine démontre le contraire et les conflits demeurent identiques, jusque 2018, année où la construction a finalement démarré après 8 ans de controverses.

Au-delà de la course à la (dé) légitimité sociale et environnementale du projet de méthaniseur, ces controverses ont complètement occulté le problème initial, la pollution du captage d'Haraucourt sur Seille. La question de l'eau est ainsi devenue secondaire. Cette mise au ban de l'eau, et ces formes d'opposition entre acteurs agricoles et milieux associatifs nous ont conduits à interroger les modes de qualification de l'eau, objet de la nature indésirable, de par son statut non-productif. On s'intéresse au regard porté sur l'eau dans cette troisième partie afin de comprendre comment les territoires de l'eau se sont construits au fil du temps et comment ils interagissent avec d'autres découpages territoriaux. L'objectif de la partie suivante est

d'analyser les blocages et les controverses pour mieux cadrer les espaces de débat entre scientifiques, gestionnaires et riverains et proposer de nouvelles modalités de gouvernance. Ce travail nous permet ensuite pour terminer, de proposer des outils participatifs qui favoriseraient la confrontation des savoirs scientifiques et des savoirs locaux ainsi que la proposition d'une autre forme de coopération entre les différents acteurs concernés.

La Seille en partage ⁶

3.1. La Seille dans le Saulnois

Point noir du Bassin versant de la Seille

La généralisation des politiques de gestion participative et de gestion intégrée à l'échelle globale, caractérise aujourd'hui les réformes sur l'eau (Aubriot et Riaux 2013). La question des savoirs partagés sur l'eau est ainsi au centre des questionnements tant sur les choix techniques d'appropriation et de distribution, que sur les processus de qualification de la ressource, ou encore de l'organisation de sa gestion et de son partage. Si l'opposition entre savoirs locaux et savoirs des experts est à proscrire, il subsiste toutefois une forme de domination bien enracinée des piliers technique et économique à l'intérieur des réformes publiques ou des projets de développement. On observe cet enracinement à l'échelle de la Seille, où la gestion de l'étang du Lindre orchestrée par le département mosellan semble souffrir de l'ignorance des processus sociopolitiques locaux, ainsi que des rapports de pouvoir dans lesquels ils se trouvent enchevêtrés avec les mondes agricoles. Cette rivière qui connaît d'importants problèmes de pollution et d'inondation, vient interroger la construction des savoirs et le devenir des relations que les sociétés entretiennent avec l'eau. L'amélioration de la qualité de l'eau et la lutte contre les risques de débordement représentent des objectifs prioritaires pour l'ensemble du bassin versant. Mais, entre Lindre-Basse et Brin sur Seille, la zone amont est reconnue par les « experts » de l'eau comme le point noir du bassin versant, en termes de changements de pratiques agricoles et d'aménagements anthropiques. Par ailleurs, la nouvelle compétence GEMAPI, relance les discussions sur le pouvoir relationnel d'un cours d'eau sur une zone vulnérable où la gestion collective de la ressource en eau pose problème. La Communauté de Communauté du Saulnois est confrontée à une nouvelle compétence à gérer, mais aussi une nouvelle entité, le bassin versant, à penser. Cette nouvelle responsabilité inclue la nécessité de concevoir un territoire de la Seille unifié, uniforme et continu mais qui doit prendre en compte les discordances liées à son histoire, ses représentations comme ses pratiques, dont la

⁶ Le texte produit ici repose sur l'écriture d'un article en cours de soumission à une revue scientifique.

complexité met en péril la résolution des problèmes. Par notre travail nous avons tenté de décrypter les relations complexes entre savoirs, techniques et pouvoirs sur le terrain d'affrontements sociotechniques qu'il convient d'interroger de manière symétrique du côté des « experts » de l'eau comme de celui des agriculteurs.

Éléments de méthodologie

L'eau comme objet hybride entre nature et culture (Latour, 2006), permet d'explorer la richesse des rapports socio-techniques qui s'organisent autour d'elle sur le long terme. Sur un territoire délimité autour de l'eau, notre objectif est de dévoiler sa « matérialité » (Aubriot, 2013) au-delà de son existence liquide et mouvante et ce, à travers ses temporalités multiples (écologique, économique, politique, administratif, militaire, agricole, etc.). L'approche interdisciplinaire explore les volets économique, politique, social et géographique sous l'angle des rapports de pouvoir appliqués à la gestion sociale de l'eau. Nous interrogeons ainsi les modes d'organisations du territoire, les systèmes de production, les mécanismes de pouvoir, les systèmes de valeurs et les identités nous permettant de dénouer les liens de sociabilité qui s'élaborent autour du partage de l'eau. Pour se saisir des dynamiques socio-naturelles du cours d'eau, l'approche interdisciplinaire a combiné une enquête ethnographique, une analyse spatiale sous SIG et une étude documentaire des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), des Programmes de Mesures (PdM) à l'échelle des bassins hydrographiques ainsi que dans les Plans d'Action Opérationnels Territorialisés (PAOT) des Départements. Les entretiens effectués (une trentaine) ont été conduits sur trois profils d'acteurs : des agents appartenant aux institutions en charge des enjeux pour atteindre le bon état de l'eau (agence de l'eau Rhin-Meuse, ONEMA⁷, le syndicat intercommunal des eaux, le PNRL, la DTT ou encore la fédération de pêche), des agriculteurs concernés par le captage dégradé d'Harraucourt, et des membres de l'association locale environnementaliste « Avoine ». Dans une approche mobilisant la participation observante (intégration à des associations locales, réunions communautaires, événements autour de la Seille, etc.), l'expérience de terrain a consisté à « vivre les inondations » entre 2016 et 2017 aux côtés des agriculteurs, des experts de l'eau et des élus. Cet engagement méthodologique a été ponctué par une restitution des résultats ouverte à tous les acteurs du territoire ainsi qu'aux différents représentants

⁷ L'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) sous tutelle du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, est devenue depuis 2016, l'agence française pour la biodiversité.

d'institutions gestionnaires en février 2017 ; les échanges permis par cette restitution ont largement nourri cette réflexion.

3.2.La Seille, une histoire humaine à « fleur d'eau »⁸

Dans la partie amont du bassin versant frontalier Rhin-Meuse, le site de la Vallée de la Seille se trouve au Sud-Est du département de la Moselle. La Seille, qui prend sa source à l'étang de Lindre⁹, se jette dans la Moselle à Metz. Cette rivière s'écoule sur 137,7 km dans les départements de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle. La Seille est un cours d'eau de plaine, lent et moyennement abondant. La nature imperméable de son Bassin versant privilégie les transports par ruissellement plutôt qu'un processus d'infiltration. Le cours d'eau loin d'être uniforme, présente une succession de morphologies différenciées permettant d'identifier trois tronçons (amont, médian, aval) aux comportements hydrologiques et hydrauliques homogènes (El Ghachi, 2007) que nous allons succinctement présenter.

La partie amont s'étend de l'étang du Lindre jusqu'à Brin sur Seille (commune limite entre les départements mosellan et meurthe-et-mosellan). Elle correspond à la zone des Etangs et à la zone communautaire du Saulnois. Dans cette zone rurale caractérisée par une production agricole intensive, la Seille porte les marques visibles des travaux hydrauliques les plus importants du bassin : recalibrage (traçage rectiligne, bras morts, absence de méandres), curage (lit enfoncé, largeur du cours d'eau, érosion des berges) canalisation et reprofilage des fossés, digues bétonnées et remblais pour prévenir des inondations, etc. Les milieux halophiles ont été dégradés à l'issue de ces actions anthropiques, avec l'assèchement des prairies et la disparition de la majeure partie du réseau de zones humides saumâtres.

La zone médiane, de Brin sur Seille à Morville sur Seille, est également touchée par une vague de retournement de prairies au profit des cultures, mais elle reste caractérisée par un tracé un peu plus naturel. Elle décrit une série de sinuosités, avec des grandes boucles à Pettoncourt, Aboncourt et Nomeny. Dans cette zone l'emprise humaine est moins forte, avec quelques interventions anciennes sans grands impacts (enrochements et protection végétale) et très limitées au secteur de Nomeny.

⁸ L'expression « A fleur d'eau » provient de la synthèse de Wateau (2012).

⁹ L'étang de Lindre possède une superficie de 620 ha et une profondeur moyenne de 5 m ; sa contenance est d'environ 13 millions de mètres cube d'eau (Grysan, 1999).

Enfin la Seille de la partie aval qui s'écoule de Morville sur Seille à Marly a été la cible, dans un contexte fortement urbanisé, d'immenses mutations identiques à celles existant sur la partie amont. Toutes ces actions d'aménagement visent à lutter contre les inondations, la protection de l'agglomération messine étant l'objectif principal.

Entre 1871 et 1914, la Seille a servi d'appui politico-administratif à la frontière franco-allemande. Le cours d'eau traverse dans sa partie amont, la Communauté de Communes du Saulnois¹⁰ où l'activité agricole demeure importante (77% de Surface Agricole Utile pour la zone saulnoise). C'est aussi la portion du cours d'eau sur laquelle les actions anthropiques et l'artificialisation (rectification, recalibrage, curage, suppression de végétation) ont été les plus importantes. C'est enfin un espace où les zones humides à proximité des principaux cours d'eau ont fortement régressé. Elle est ainsi qualifiée par endroit de « canal »¹¹ pour la différencier de son ancien cours réduit aujourd'hui à quelques bras morts dont les plus remarquables se situent entre Saint-Médard et Marsal, Moyenvic et Vic-sur-Seille.

La haute vallée de la Seille qui comprend vingt communes entre Dieuze et Salonnnes, est caractérisée par un périmètre de 700 hectares d'un milieu remarquable halophile composé de mares et de prés salés, fragiles et sensibles aux variations des niveaux hydriques et de salinité. Mais le sel, surnommé « l'or blanc » et base d'une activité économique de l'Antiquité au milieu du 19^{ème} siècle, a aussi déstabilisé ce milieu fragile. Dans un premier temps c'est notamment l'exploitation intensive du sol pour l'approvisionnement en combustible des salines mais aussi le rejet de millions de mètres cubes de déchets de production en terre cuite qui auraient contribué au ralentissement de l'écoulement des eaux de la vallée transformant ainsi la vallée en marais (Olivier, 2014). Une seconde étape de grandes transformations paysagères correspond à l'assèchement des marais et à la canalisation de la rivière à partir du XVII^{ème} siècle permis par d'importants aménagements hydrauliques. A partir de la fin du XIX^{ème} siècle, la plupart des actions menées sur la Seille se concentrent sur la lutte contre les débordements, avec des pratiques intensives de curage¹² et d'élargissement du chenal. L'activité agricole, qui constitue la principale activité de cette zone amont du Bassin versant de la Seille, a, elle aussi, largement participé de ces actions anthropiques.

¹⁰ Avec ses 128 communes, est l'EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) le plus étendu des 22 que compte le département de la Moselle.

¹¹ « *La Seille c'est le canal du midi !* », technicien du Syndicat des eaux de rivière SIBVAS-SIMSEILLE, janvier 2017.

¹² Le curage se définit comme l'opération systématique d'aménagement du cours d'eau qui consiste à extraire et exporter les sédiments qui se sont accumulés par décantation.

Une activité agricole, concurrente de son milieu

Bien que le canton de Delme et de Château-Salins situés à l'Ouest du Saulnois, soient considérés comme les plus innovants du Saulnois avec leur modèle céréalier (blé/colza ou blé/orge/maïs), *a contrario* des zones est et sud, cette dichotomie productive et paysagère est de moins en moins visible puisqu'aujourd'hui les champs de céréales produites sur des parcelles drainées s'approchent de plus en plus de la Seille et viennent remplacer les prairies. L'évolution générale de l'assolement à l'échelle de la Vallée est en effet caractérisée par une augmentation des superficies de terres labourables, par une maîtrise exacerbée de l'eau, une diminution des cultures permanentes et des surfaces toujours en herbe. Le drainage des marais et l'assèchement de zones humides qui jouaient un rôle d'éponge, ont accéléré les vitesses de transfert vers les cours d'eau. Le développement des grandes cultures et le recalibrage des cours d'eau comme la suppression de méandres, dépêchent les vitesses d'écoulement de l'eau vers l'aval. Les modes d'intervention des mondes agricoles ont donc largement influencé la morphologie et la qualité de ce cours d'eau et ne cessent de le faire aujourd'hui, par l'intensification des pratiques agricoles qui appauvrit la flore et perturbe la faune mais aussi par l'abandon d'exploitation de certaines parcelles favorisant une colonisation par des roseaux défavorables au fonctionnement du milieu halophile.

Une Seille, des Seilles : remarquable, menacée, menaçante

Eloignés des côtes maritimes, les milieux halophiles se créent à la faveur de fissures dans la roche mère calcaire ; ces milieux liés aux résurgences d'eau salée présentent un intérêt écologique particulier. Les mares, les prés salés continentaux et les steppes salées abritent en effet une faune et une flore exceptionnelles. On compte à l'échelle de la Vallée de la Seille de nombreux sites labellisés (sites Natura 2000, RAMSAR, Réserve Naturelle Régionale, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Espace Naturel Sensible). Ce sont ainsi environ 700 hectares qui font l'objet de mesures de protection ou de gestion (mesures agri-environnementales, Contrat territorial d'exploitation (CTE) collectif du Saulnois, ou encore depuis 2005, l'opération Agrimieux « Aquaseille » qui doit permettre de sensibiliser les agriculteurs sur l'impact de leurs pratiques sur la ressource en eau et sur les améliorations possibles). Entre les villes de Dieuze et de Château-Salins, le site Natura 2000 se situe dans le Parc naturel régional de lorraine (PNRL) et protège le plus vaste ensemble de prés salés

continentaux de France. Seulement le Saulnois est caractérisé par des pratiques agricoles intensives qui entraînent une modification du milieu, une banalisation de la flore et de la faune et à court terme une disparition des prés et mares salées.

L'ensemble du bassin est situé sur un sol imperméable ce qui a pour conséquence un ruissellement important et donc une forte vulnérabilité des cours d'eau. Sensible aux transferts de pollution par le ruissellement et par le drainage agricole, la Seille est également soumise à d'importantes baisses de débits en périodes de sécheresse et inversement à des inondations spectaculaires en période hivernale. L'état chimique des eaux est déclassé par la présence de substances telles que les pesticides, certains métaux lourds et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). La ressource en eau souterraine présente des concentrations excessives en nitrates. L'ensemble du bassin versant de la Seille a ainsi été classé en zone vulnérable depuis 2003. Sur ce territoire, on identifie cinq captages dégradés par les nitrates et pesticides, situés sur les communes de Haraucourt-sur-Seille, Guebling, Xanrey, Bezange-la Petite et Juvelize. Malgré de nombreuses initiatives pour faire évoluer les assolements (valorisation de l'herbe, des prairies) et les pratiques (réduction des intrants, conversion à l'agriculture biologique, agroforesterie, etc.), l'état écologique du cours d'eau reste menacé, en témoignent les phénomènes d'eutrophisation récurrents.

Cette Seille menacée revêt également un caractère menaçant. L'inondation est un événement répétitif qui a depuis longtemps perturbé le cours d'eau, qu'il s'agisse d'inondations non contrôlées (liées aux aléas climatiques et aux caractéristiques naturelles et anthropiques de cet espace) ou d'épisodes de vidange. La Seille a joué un rôle éminent dans la défense des places de Dieuze, de Marsal et de Metz (sous Vauban jusqu'à la seconde guerre mondiale). Devant une progression de l'ennemi, ce dispositif politique et militaire était alors décidé par la levée des vannes du barrage de l'étang de Lindre pour « tendre des inondations ».¹³ L'étang, patrimoine séculaire, propriété du département mosellan depuis 1976, détient une activité de pisciculture extensive, et a été converti à l'agriculture biologique depuis novembre 2017. Aujourd'hui démilitarisé, le cycle piscicole est rythmé par un assec cultural et une vidange périodique, qui répondent à des objectifs écologiques gérés en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CEN) et le PNRL. Malgré les contraintes réglementaires qui

¹³ Cette crue artificielle où le cours d'eau devient une arme, pouvait détruire un certain nombre de ponts, se faisait sentir six heures après vers Chambrey et elle était complète en deux ou trois jours. La largeur des eaux pouvait atteindre de 150 à 700 mètres selon le relief de la vallée. Huit jours étaient nécessaires pour l'écoulement des eaux et les prairies ainsi couvertes restaient encore impraticables pendant cinq à six jours (Masson et al, 2005).

réduisent l'abaissement du débit autorisé à la sortie de l'étang pour prévenir les risques d'inondation en aval, la vidange détient une image négative du côté des mondes agricoles qui relie la perte de la quantité et qualité de leurs rendements, à l'ampleur de la masse d'eau exportée, de la durée de la vidange, du flux de matières, de la modification des conditions de vie du poisson, etc. Dans un contexte d'« hyperconflictualité » (Bessy et Chateauraynaud, 1995), la Seille apparaît alors comme une « eau controversée » qui se situe au centre d'une relation asymétrique entre des débats techniques et des conflits de représentations se manifestant lors d'événements comme l'inondation.

L'inondation, entre frontières et coupures

La gestion piscicole extensive de l'étang de Lindre est fondée sur une « gestion rationnelle » (Directeur de l'étang de Lindre Février 2017) entre pisciculture, activités de loisirs (Fête de la Grande pêche), actions de conservation et protection. Plusieurs actions légitimées par les contraintes réglementaires, sont ainsi menées comme la vidange tous les deux ans de l'étang qui pendant trois mois, fait « sortir le poisson » et indirectement une exportation massive d'organismes de septembre à décembre accentuée par les épisodes pluvieux. Ce choix de date et la durée de l'écoulement des eaux, sont définis par des conditions climatiques idéales selon les « experts » de l'eau. Alors que le mois d'octobre marque le début de la vidange jusque dans les années 2000, le mois de septembre est justifié aujourd'hui par le fait qu'il est situé entre la fin de la période chaude et le début de la période froide. Cela permet d'ouvrir les vannes plus tôt et de faire durer en abaissant le débit de l'eau. Seulement, le comportement naturel de la Seille tend à étaler sa période d'étiage de juin à octobre. Les vidanges du Lindre viennent ainsi interrompre prématurément les périodes de tarissement.

Cette temporalité de la vidange de l'étang est remise en question par les acteurs agricoles, et au travers cette temporalité ce qu'ils questionnent plus largement c'est l'influence du rôle du Lindre et des conditions décisionnelles de ces vidanges. La gestion du risque relative aux conséquences des vidanges est vivement critiquée par les mondes agricoles pendant la période des crues importantes d'automne et du printemps, caractérisées par plusieurs pics et qui durent longtemps. « *Ils [les techniciens de l'étang de Lindre] sacrifient le Saulnois, en noyant les agriculteurs pour protéger Metz !* ». (Agriculteur Haraucourt, décembre 2016). Ils dénoncent l'ouverture des vannes de l'étang qui s'effectue sans inclure leurs activités agricoles dans le processus jugé caché de prise de décision politique des administrations modernes centralisées. L'activité piscicole primerait alors sur les mondes agricoles, sur un mode d'exclusion des

agriculteurs, « *victimes des vidanges du Lindre* » (Céréaliier, avril 2017). Se considérant davantage « victimes », qu'acteurs de la Seille, les agriculteurs « se coupent » ainsi géographiquement et socialement de l'étang de Lindre. Cela se traduit dans les discours par la disparition de l'étang de Lindre, pour remédier à « la source » de leurs problèmes. L'étang porte également une image de pollueur. « *C'est le Lindre qui pollue la Seille ! Toute cette retenue d'eau contient beaucoup de déchets qui sont brutalement jetés dans la Seille* » (Céréaliier, avril 2017).

Cette volonté de disparition de l'étang interroge alors plus largement la perception des masses d'eau. D'après Genty (2007), l'étang peut devenir un objet naturel en concurrence voire être un ennemi des activités agricoles dans la mesure où l'activité piscicole, par la perte des cultures céréalières, mettrait en péril la sécurité alimentaire. Par ailleurs, ce paysage d'étang entretient l'image d'une trace d'anciens paysages, non-productifs et plutôt caractérisés par leur valeur écologique et paysagère (Mathis, 2016)¹⁴. Ce milieu naturel empreint de stagnation, est alors opposé à l'idée de progrès agricole, soutenu fervemment par le milieu agricole saulnois. Cette concurrence accentue la méfiance des agriculteurs à l'égard de zones humides et de leurs défenseurs. Cette frontière tant sociale que technique avec le Lindre, s'étend aux partenaires associés, auxquels parfois se confrontent avec violence certains agriculteurs, allant même jusqu'aux confrontations physiques, « *Y'a des agriculteurs du côté de Moyenvic qui nous accueillent avec le fusil. L'année dernière, sur le terrain s'en est venu aux mains et j'ai même reçu des menaces* ». (Technicien Sibvas-Simseille, décembre 2016).

Lors de réunions organisées pour « rendre des comptes aux riverains », les gestionnaires du Lindre et leurs partenaires raisonnent les usagers en termes de reconnexion hydrauliques et spatiales, en expliquant notamment les crues de manière multifactorielle (répartition des précipitations, la nature imperméable de la Seille qui facilite le ruissellement et permet une réponse rapide à la précipitation). Ils défendent des pratiques piscicoles reposant sur un régime scientifique de production des connaissances favorisant un modèle d'ingénierie écologique, légitimé par le cadre réglementaire national. « *Nos opérations de vidange d'étangs sont soumises à autorisation préfectorale. Les vidanges périodiques qui concernent la récolte du poisson d'étangs provenant de notre production piscicole, sont considérées comme des activités légalement exercées et régularisées* ». Cependant, les gestionnaires du Lindre vont à leur tour

¹⁴ Selon le géographe, l'étang reflète (...) « des représentations symboliques d'une masse d'eau stagnante, calme, immuable et porteuse de mélancolie, d'une nature préservée et protégée et d'un espace archaïque intemporel, authentique ».

« se couper » des mondes agricoles : « *Le cahier des charges est extrêmement complexe, à tel point qu'il ne permet pas d'être expliqué au public, on a beau leur [les agriculteurs] expliquer que le Lindre n'est pas la cause des inondations, ils ne veulent pas comprendre* ». (Directeur de l'étang de Lindre, février 2017). Cette coupure s'inscrit dans un rapport de pouvoir qui passe par une naturalisation des savoirs des « experts ». La vidange est tout d'abord une action rationnelle et multidimensionnelle -juridique, technologique et bureaucratique) qui en devenant naturelle (« *La vidange fait partie d'un cycle naturel de l'étang* », Maire de Lindre Basse et représentant PNRL, décembre 2016), obtient une légitimité supérieure conférant aux techniciens davantage de pouvoir d'expertise et d'action. Dans ce registre d'actions, les gestionnaires du Lindre et leurs partenaires encouragent des aménagements plus naturels du cours d'eau. A partir du reméandrage du cours d'eau, des aménagements de renaturation, de conversion à l'agriculture biologique, de conservation des prairies ou encore de nouvelles pratiques culturales moins polluantes, la Seille pourrait atteindre une qualité meilleure et une liberté de mouvements en cas d'inondation selon les gestionnaires et les environnementalistes. Ces démarches trouvent cependant peu de résonance chez les agriculteurs saulnois marqués par une idéologie de l'intervention, par la pratique du curage qui reste la pratique ferveusement défendue contre l'inondation. Les agriculteurs saulnois de la zone amont, défendent particulièrement le curage mécanique¹⁵ revendiqué pour combattre le débordement des eaux. Ils justifient la nécessité d'un entretien régulier de la Seille selon leurs savoir-faire accumulés à travers les générations « *Le curage, c'est efficace et c'est pour ça que ça se transmet depuis le grand-père !* » (Agriculteur Marsal, novembre 2016). Le curage est, au contraire, considéré comme une dérive interventionniste par les « experts » de l'eau, pour qui des opérations d'entretien mal choisies et/ou mal adaptées localement peuvent entraîner des dommages à l'échelle globale du bassin et accentuer les crues en augmentant la vitesse des écoulements. Pour inciter au changement de pratique, ces « experts » ont alors recours à l'appareil bureaucratique pour qualifier ce qu'est une intervention ou un aménagement et à la législation pour régulariser les déclarations ou les demandes d'autorisations selon le type d'intervention.¹⁶ Réduite souvent à un secteur économique et technique monodimensionnel (Casciarri et Van Aken, 2013), l'eau a le pouvoir de rendre compte de sa multi-dimensionnalité dans une zone en

¹⁵ Cette action permet de creuser le cours d'eau à l'aide d'engins à godets depuis les berges avec des pelles mécaniques hydrauliques ou directement depuis le fond du canal.

¹⁶ La nomenclature "eau", figurant en annexe de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, liste ainsi les différents travaux (curages, modification des berges, barrages, etc.) ayant un impact sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique et qui, à ce titre, sont soumis à une telle procédure. La procédure d'autorisation prévoit la production d'un document d'incidences, équivalent d'une étude d'impact, et la réalisation d'une enquête publique.

conflits, à travers ses enjeux sociaux et culturels. Les agriculteurs saulnois, revendiquent une forme de négociabilité institutionnelle en opposition à la rigidité et au conservatisme des bureaucraties de l'eau, tels que l'incarnent les gestionnaires de l'étang de Lindre. Entre ruptures naturelles, sociales et spatiales, processus d'exclusion et de disparition, la Seille qui s'écoule dans la zone amont, révèle deux modèles de savoirs de l'eau. Entre pratiques privées (agriculteurs) et publiques (« experts »), la Seille nous révèle une dialectique entre autonomie et dépendance, formant un ensemble de propositions contradictoires au caractère inséparable.

3.3. L'eau, un liant qui divise

La Vallée de la Seille s'organise autour des controverses qui (re) mettent en lien l'amont - la source propriété de l'Etat et l'aval - les mondes agricoles et leurs systèmes de productions. Ces liens mettent en évidence que ces flux d'eau sont avant tout des flux de pouvoirs (Molle et al., 2009). La vidange, comme le curage, illustrent un système de dépendance mutuelle, dans lequel les représentations et pratiques des uns et des autres ont des conséquences sur l'ensemble du bassin versant. La Seille, entre frontières et tronçons, est à la fois un espace de contacts et de frottements évoluant selon les aménagements et les rapports de force. Source de discordes, l'eau est un ensemble de relations qui dévoile des « tensions hydrauliques » dans lesquelles des régimes de valeurs s'affrontent. Elle met en lien des dispositifs techniques d'aménagements du milieu dont les contradictions émergent à travers le phénomène de l'inondation.

« Pour que la qualité de l'eau s'améliore, il faudrait que le saulnois fasse une thérapie familiale ! » affirme le Président de la Fédération de pêche (janvier 2017). Cette idée de thérapie collective, trouve une résonance à la récente compétence GEMAPI qui oblige le Saulnois à penser du lien entre des groupes qui cherchent mutuellement, dans un contexte particulièrement tendu, le plus possible l'évitement. Les controverses sociotechniques qui « habitent » la Seille, mettent au cœur des échanges, des manières de se définir (identités) et de distinguer des formes d'aménagement du cours d'eau (curage vs renaturation, restauration), de confirmer les différences et les affinités. Au-delà des conflits techniques entre « experts » de l'eau et mondes agricoles, puis des conflits économiques relatifs aux modes de financement GEMAPI, notre travail invite à penser l'eau dans un réseau de solidarité territoriale.

La Seille souffre de nombreuses divisions entre ceux qui détiennent les savoirs et ceux qui pratiquent, dont les échanges restent étriqués dans une approche technique qui surplombe les liens sociaux. Cette hostilité persistante entre les « experts » de l'eau et les agriculteurs saulnois

perdre sur fond d'une charge négative de l'eau, qui semble malgré les efforts mutuels, empêcher sa gestion solidaire. Dans leur perspective de renouvellement d'outils de communication et d'intervention, les « experts » de l'eau prévoient le retrait des abordages strictement techniques, dans lesquels ils se sont eux-mêmes engouffrés, pour inciter à des changements de pratiques plus marquants que les actions menées depuis une trentaine d'années, et qui permettent d'atteindre une véritable amélioration du cours d'eau. La négativité associée sans cesse au cours d'eau devient un facteur limitant pour l'amélioration de la qualité de la Seille. Du côté des « experts » comme des agriculteurs, l'eau n'est ainsi jamais considérée comme un atout, une ressource ou encore une opportunité d'actions. Seul, le technicien du syndicat des eaux effleure en fin d'enquête¹⁷ les fonctions écologiques et environnementales des inondations habituelles, où la crue permet des échanges bénéfiques entre la rivière et son environnement et contribue au fonctionnement de tout l'hydrosystème (recharge des réservoirs de surface et des nappes d'eau souterraines, fertilisation des sols, maintien de la biodiversité et qualité du paysage, etc.).

A l'issue de notre recherche, nous proposons d'évoquer la sortie de la technique qui passerait par une métamorphose de type heuristique du discours des « experts » de l'eau. La Seille serait envisagée non plus simplement en termes de négativité, mais comme une ressource¹⁸ positive où l'inondation apporterait des bénéfices, tant écologiques que sociaux en termes de synergie et de coopération entre l'homme et la ressource en eau. L'enjeu serait alors de dépasser le strict rapport techniciste et anthropocentré à la Seille, afin de conférer à ce cours d'eau une place renouvelée dans les processus productifs. L'eau ne serait alors non plus uniquement une contrainte mais elle deviendrait un acteur à part entière de la production, dans un cadre d'analyse intégratif. Notre enquête a révélé la création informelle (i.e. non officialisée dans les missions menées par les institutions) d'une dynamique de détachement incitée par les techniciens de l'eau. En effet, pour promouvoir la reconquête écologique du cours d'eau, les acteurs de la renaturation et de la restauration de la Seille tentent la « désadoption » (Barbier et Goulet, 2013) de la pratique du curage que les acteurs saulnois (agriculteurs et élus) ont massivement adoptée dans le cadre des processus de modernisation agricole. Ces innovations fondées dans un premier temps, sur le retrait (Goulet et Vinck, 2012) plutôt que sur l'ajout de

¹⁷ « Faudrait voir l'inondation comme un phénomène positif en termes de biodiversité, mais c'est pas demain la veille avec les agriculteurs du coin » (Févier 2017).

¹⁸ Pour passer du statut de « naturel » au statut de « ressource », l'enjeu repose sur un regard valorisateur [Cheylan, Gumuchian, 2002].

la technique, reposent dans un second temps sur de nouvelles formes de collaboration avec des entités naturelles du milieu halophile et donc sur ce qui peut être considéré comme des « ajouts » comme le reméandrage, les replantations et le reboisement le long des berges de la rivière.

Pour atteindre ces formes de collaboration, les « experts » de l'eau doivent prendre en compte ce que les agriculteurs leur reprochent. La stigmatisation sociale d'une part des pratiques agricoles qui se manifeste par leur exclusion des processus décisionnels et l'absence d'explicitation technique des vidanges de la part des gestionnaires de l'Étang de Lindre, « (...) *explications trop techniques pour être partagées au grand public* ». (Directeur de l'étang de Lindre, février 2018). Pour créer du lien entre l'amont et l'aval, l'eau se révèle être également le moteur des revendications des agriculteurs pour une reconsidération de leurs savoirs. Les enjeux liés à la reconnexion des tronçons de la Seille sont alors tant techniques que sociaux. Ils passent par une problématique commune et une mobilisation de tous les acteurs, ne pouvant se faire sans une reconsidération des processus décisionnels et des efforts de communicabilité de la part des « élites de l'eau », les agents du département mosellan et plus largement de leurs partenaires. Cette perspective nous amène ainsi à interroger une possible resocialisation et repolitisation de l'eau, au travers d'une réflexion sur les formes de coexistence entre régimes de production de savoirs, de la possibilité d'élargissement des échelles de la solidarité et de mesures intégratives autour de l'eau, objet de partage, qui tout à la fois divise autant que rassemble.

III- PERSPECTIVES

Nous proposons dans cette partie, trois pistes de réflexion principales autour de la thématique de l'eau, qui pourraient permettre de dépasser la technique et de resocialiser le cours d'eau à travers le tourisme, l'art écologique et la pratique de la cartographie mentale.

1- Tourisme et environnement

Parallèlement aux obstacles pour penser la Seille autour d'un territoire unifié, la CCS montre une autre difficulté, celle de produire un imaginaire touristique. Lors de la restitution des résultats, des discussions (Maire d'Haraucourt sur Seille, Maire de Marsal) se sont engagées mais sans être liées pour autant entre elles, autour d'une possible fécondité à lier les deux thématiques, l'eau et le tourisme, pour protéger l'un et redynamiser l'autre. L'enjeu est alors d'interroger les conceptions identitaires et les stratégies des acteurs dans la construction de l'image du territoire. L'office de tourisme (OT) est tout particulièrement investi dans ces questionnements. En effet, la création de l'OT impulsée par la loi NOTRe incite ce territoire à interroger ses capacités relationnelles.

« L'identité, c'est au cœur de nos problèmes actuels. C'est justement la question, de savoir ce qui nous rallie tous. On a déjà des produits du terroir que l'on vend dans les offices, mais c'est pas suffisant. On pense à une marque du Saulnois, mais on ne sait pas trop si ça aurait du sens. » (Directrice de l'OT, février 2017).

L'histoire locale montre que le territoire, de par sa grandeur (taille) et des conflits anciens, souffre d'un sentiment d'unité identitaire. A la création de la CCS il y a 20 ans, l'unité territoriale était déjà une source de problème en termes de délimitation et d'entente intercommunale. A partir de 1998, la création la Communauté de communes regroupant 127 communes (128 aujourd'hui) a eu pour volonté de structurer une entité territoriale en choisissant l'arrondissement de Château Salins comme référence au Saulnois ; or ce choix n'a jamais fait pas l'unanimité.

« Les frontières mêmes de la ComCom posent un problème, depuis sa création. Morhange n'en fait pas partie alors qu'historiquement il l'est. Et d'autres communes ont été intégrées alors qu'elles sont tournées vers d'autres bassin de vie. C'est trop grand pour que tout le monde s'entende et puis, il y a trop de conflits politiques au cœur même du Saulnois historique de toute façon, pour que ça marche bien ». (Président association « Les amis du Saulnois », janvier 2017).

L'application de la Loi NOTRe a engagé dans sa dynamique de regroupement des intercommunalités, le 1^{er} janvier 2017 la création de l'office de tourisme communautaire du Pays du Saulnois. L'office de Tourisme est institué au travers de l'intercommunalité (EPCI), elle concerne donc les 128 communes de la CCS et s'inscrit au sein d'un EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial). Pour construire leur projet collectif, et ce, dans la même logique que le développement des circuits-courts, les acteurs ont fait appel à des bureaux d'études (GB2A, Juriatis et François Tourisme Consultant). L'objectif visé est de mettre en avant les ressources touristiques entre les intercommunalités et de créer ainsi une nouvelle dynamique touristique à l'échelle du territoire, au travers des dispositions du Code du Tourisme et du Code Général des Collectivités Territoriales. Localement, ce groupement en vue de valorisation touristique est vécu comme une « obligation » et une « contrainte ». Les médias locaux parlent même de « mariage forcé » pour décrire l'union d'espaces Saulnois en concurrence. En effet, l'OT tente d'équilibrer l'offre touristique dans un territoire marginalisé. Le Saulnois reste considéré comme un désert culturel et touristique. Bloqué par des concurrences profondément ancrées, inscrites sur le temps long, les communes de Dieuze et de Vic-sur Seille continuent de se disputer l'attractivité touristique et en fragilisent ainsi l'équilibre. Le Saulnois doit composer ainsi avec ses difficultés, pour tenter de trouver des leviers de développement et de requalification des territoires. Mais plusieurs formes de vulnérabilités ont pour conséquence une fabrique difficile de nouvelles ressources territoriales. Autour de la Seille, nous avons observé que cette mise en tourisme est d'autant plus complexe car elle est accentuée par la représentation d'un territoire, comme on l'a vu, « sacrifié ». Une certaine culture de « l'enfermement » qui émane de conflits intercommunaux, accentue sa vulnérabilité.

Nous proposons alors de réfléchir à une fonction pacificatrice du tourisme, qui serait une possibilité pour le Saulnois de construire un « imaginaire de la résilience ». Autour de la Seille, le tourisme pourrait constituer une base de réflexion pour invoquer une « reconstruction » et une « reconversion » d'un territoire et d'une société locale brisés. Il serait également un facteur de développement durable et serait perçu comme une composante de l'identité des territoires. Entre tourisme éthique et durable, car il serait un moyen de concilier écologie, protection du patrimoine, développement économique et valeurs éthiques et sociales. Dans une perspective plutôt idéaliste, le tourisme serait ainsi un facteur de rapprochement entre les individus, et les individus avec leur milieu naturel. Il serait une possibilité également de dépasser un tourisme destructeur des paysages et de l'environnement, pour au contraire être une contribution à

« patrimonialiser » et mettre en valeur la qualité environnementale des lieux. Les « experts » de l'eau pourraient accompagner cette démarche et insérer la défense de l'environnement dans les politiques de développement pour renforcer l'attractivité des lieux ou de leur activité. L'enjeu serait, conjointement, de travailler à une construction sociale de la « désirabilité » d'un espace en tension. L'idée centrale serait de trouver des « impératifs de séduction » et surtout, de « positiver » un territoire rural et agricole, fortement critiqué pour ses pratiques polluantes.

2. Une esthétisation de la pollution de l'eau

De cette possible mise en tourisme durable, nous avons observé une autre dynamique intéressante qui concerne la resocialisation du milieu naturel saulnois. Caractérisée par une forme d'art écologique entre le PNRL, le Musée d'art contemporaine de Delme, une association culturelle (Les amis de l'étang) et la commune de Lindre-Basse, cette collaboration montre un rapprochement intéressant entre la biologie de la conservation et les manifestations plurielles d'une forme d'art se réclamant de l'engagement écologique. Les sujets traités touchent les problèmes environnementaux contemporains liés aux pollutions diffuses. Nous avons notamment accédé à des supports vidéos et photographiques du phénomène d'eutrophisation.

Depuis 2002, le centre d'art gère en étroite collaboration avec la commune de Lindre-Basse et le Parc Naturel Régional de Lorraine, un programme de résidences d'artistes, dans l'ancien presbytère de Lindre-Basse, spécialement réaménagé en atelier-logement. L'environnement naturel, la population, les données socio-économiques du territoire, ses circulations, ses potentiels historiques et touristiques ou simplement l'infrastructure de l'atelier, sont explorés par les artistes résidents. Cette résidence est aussi l'occasion d'un dialogue permanent avec le centre d'art et la rencontre des professionnels et interlocuteurs régionaux. Leur vocation est de permettre à une population de proximité une relation sur la durée à la création artistique (scolaires et habitants du village et des communes avoisinantes, structures culturelles régionales, étudiants des écoles d'art et des filières culturelles, et lieux qui agissent pour la diffusion de l'art contemporain en Lorraine). Du côté de Tarquimpol, l'association des amis de l'étang de Lindre s'investit, depuis sa création en 1996, dans le développement local à travers des actions en faveur de l'environnement du patrimoine naturel et historique.

Souffrant depuis quelques années d'un manque de financement accordé par le département mosellan, l'association jusqu'ici proposait des activités ludiques et sensorielles à un public scolaire. Elle est présidée par un photographe amateur qui met en valeur le patrimoine naturel

saulnois lors d'expositions, tout en abordant nombreuses expressions de pollutions, de perte de la biodiversité, de l'uniformisation des paysages, etc.

Ces deux expressions artistiques apportent des possibilités de réconciliation et de reconnections dans ce contexte saulnois, empreint d'« hyperconflictualités ». En effet, l'œuvre d'art est porteuse de possibilités de communication que d'autres formes de médiation ne proposent pas (Clavel, 2012). La médiation artistique des sciences de la conservation peut s'avérer prometteuse pour parler différemment des pollutions diffuses. L'art écologique s'avère être dans un premier temps une alternative communicationnelle qui pourrait compléter les organisations de réunions, de comités de pilotage, etc. Evidemment, cette option pour l'expression artistique pose la question de la possibilité de l'art de faire médiation. L'art écologique s'inscrit très clairement dans une prise de position politique, par une éthique vis-à-vis de la nature basée sur un principe de responsabilité environnementale. Dans les vidéos et photographies consultées lors de notre enquête, l'entrée par l'esthétisme traite de la beauté de la nature pour elle-même. Les acteurs associatifs et les artistes de la résidence de Lindre-Basse, adhèrent à l'idée du « merveilleux » dans la nature et défendent un pouvoir émotionnel de son expérience. Cette approche par l'expérience d'une multitude d'acteurs propose de s'associer avec une démarche de type participative ou inclusive du public. Les « experts » de l'environnement et les mondes agricoles, seraient amener à rentrer dans un nouveau paradigme de leurs pratiques professionnelles passant par l'expérience esthétique.

Cette expérience porte avant tout sur des relations et sur la manière de comprendre et décrire un écosystème. Jusqu'ici mais non sans mal, la Seille est caractérisée par des actions de restauration de sites pollués, perturbés ou encore déséquilibrés mais elle est également touchée par des interventions sur les sources même des problèmes, sur lesquelles les « experts » tentent de réduire les pressions anthropiques sur les milieux naturels par la réconciliation (Rosenzweig, 2003) et la reconnexion (Pyle, 2003). L'œuvre d'art pourrait permettre de produire un changement social à travers une fonction de communication ou de médiation et donc à une resocialisation de l'homme avec l'eau. Cela pourrait entraîner une prise de conscience où l'action anthropique (re)trouverait à la fois sa place, rendu visible par la mise en scène artistique.

Dans une approche holistique des problèmes de l'eau, l'art pourrait apporter de nouvelles idées et faire la connexion entre les différentes disciplines, les différents acteurs. Enfin, on propose la capacité de l'art à transmettre des informations et à faire œuvre de vulgarisation, dans un contexte de fortes crispations entre les « experts » et les populations locales. Il faut alors penser l'œuvre à la fois comme forme de connaissance, comme moyen de transmettre des idées, des

interrogations et des savoirs issus des sciences écologiques. L'art écologique participe à la diffusion des notions écologiques et aux changements de perception du public, il pourrait peut-être, par son pouvoir émotionnel fort, provoquer des changements de comportement.

3 ; Repenser la mémoire de l'eau par les cartes mentales

Nous avons lors d'autres enquêtes anthropologiques, utilisé un outil communicationnel innovant. La carte mentale est un outil qui permet le dialogue interdisciplinaire entre les sciences techniques et les sciences sociales. Elle comporte de nombreux avantages méthodologiques pour les liens entretenus avec les enquêtés. L'appui cartographique donne une importante visibilité des conflits et permet le décloisonnement des pratiques et de représentations des acteurs.

Lors de nos entretiens avec les techniciens de l'environnement et de l'eau, plusieurs cartes nous ont été offertes, comme supports de compréhension de la réalité. Lors de nos entretiens et la restitution de résultats, nous avons proposé des visuels cartographiques autour des paysages de l'eau, dans une perspective comparative à travers plusieurs périodes (20ème siècle) qui ont marqué les transformations de la Seille. Dans un contexte particulièrement tendu, l'appui cartographique s'est avéré être un outil de redémarrage de nouvelles discussions avec des acteurs peu enclins à échanger sur des considérations environnementales. Elle peut également constituer un « choc biographique ». Par exemple, en observant la radicalité des changements de la Seille, l'observateur se confronte à sa propre incapacité à se rendre compte de la portée du fait survenu (la pollution, l'inondation) et un déni de réalité (les conséquences de ces actes sur l'eau, et plus largement sur une échelle plus importante). En effet, la carte confronte la multiplicité de rationalités (Foucault, 1994) dans laquelle la rationalité cartographique s'intéresse à des réalités, des dimensions, des échelles d'observations et des objets proches ou lointains. Métaphoriquement, la carte mentale serait une sorte de « loupe » qui surdimensionne les aménagements et les modes d'usages divergents sur un même espace vécu. Parfois, on est confronté à de véritables « fantômes territoriaux » dans la description d'un territoire qui se composent des grossissements des actions des uns et des autres, remplis de caricatures et stéréotypes ne faisant qu'alimenter le champ des représentations sociales. En les confrontant, l'analyse des conflits donne à la carte une dimension politique (Jacob, 1992). Alternative au langage oral, la carte nous offre « une autobiographie graphique », elle détient le pouvoir de se raconter, d'imaginer, d'articuler et de structurer le monde (Bailly, 1990). A l'échelle

individuelle ou collective, la carte est un support d'introspection et d'autonomie, l'acteur peut prendre connaissance des tensions ou des appréciations qui l'animent et du rôle qu'il joue dans les conflits d'aménagement du paysage, de l'écosystème ou encore de voisinage. L'objectivation des acteurs dans les processus conflictuels et la possibilité de comparer leur positionnement apporte une meilleure compréhension de soi, des autres et du territoire tel qu'il est vécu, enjeux qui nous paraissent centraux sur ce terrain Saulnois.

BIBLIOGRAPHIE

- Amemiya H., 2011, Du Teikei aux AMAP. Le renouveau de la vente directe de produits fermiers locaux, Presses universitaires de Rennes, coll. « Economie et société », 350 p.
- Aubriot O., « De la matérialité de l'irrigation », in *Le Journal des Anthropologues*, 2013.
- Ballet J., Carimentrand A., 2008, Le commerce équitable : des labels à l'éthique relationnelle, In : Dreyfus F. (ed.), Chiffolleau Y. (ed.), Touzard J.M. (ed.) *Les nouvelles figures des marchés agro-alimentaires : apports croisés de l'économie, de la sociologie et de la gestion*, Versailles, Quae, p. 61-71.
- Barbier, R., 1997, « Les déchets dans la ville, un parcours historique. », *Traverse*, n° 2, pp 83-99
- Barbier, R., 2002, « La fabrique de l'usager. Le cas de la collecte sélective des déchets », *Flux*, n° 2, pp 35-46.
- Barbier R., Lupton, S., 2003, « Jeux et enjeux autour de la réglementation des épandages, une analyse socio-économique », *Les Dossiers de l'environnement de l'INRA*, n° 25, pp 139-148.
- Barbier R., 2005, « L'implantation conflictuelle des équipements collectifs. Réflexions à partir de la gestion des déchets », *Economie des équipements pour l'eau et l'environnement*, Terreaux J.-P. (coord.), Cemagref éditions, pp 129-144.
- Barbier R., Trépos, J.Y., 2007, « Humains et non- humains : un bilan d'étape de la sociologie des collectifs », *Revue d'anthropologie des connaissances* n° 1, pp 35- 58.
- Barbier JM., Goulet F., 2013, « Moins de technique, plus de nature : pour une heuristique des pratiques d'écologisation de l'agriculture », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 21, p. 200-210. DOI : 10.1051/nss/2013094. URL : <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2013-2-page-200.htm>
- Bédoucha G., 1987, « L'Eau, l'amie du puissant » : une communauté oasienne du Sud tunisien, Paris, Éditions des Archives Contemporaines, 428 p.
- Bédoucha G., 2011, *Les Liens de l'eau. En Brenne, une société autour de ses étangs*, Paris, Maison des sciences de l'homme/Quae, 688 p.
- Bédoucha G., Sabatier J.-L., 2013, « Espace hydraulique, espace social dans les hautes terres malgaches.
- Bessy C., et Chateauraynaud F., 1995, *Experts et Faussaires. Pour Une Sociologie de La Perception*. Paris : Métailié.
- Callon M., 1986, «Éléments Pour Une Sociologie de La Traduction. La Domestication Des Coquilles Saint-Jacques et Des Marins-Pêcheurs Dans La Baie de Saint-Brieuc.» *L'année Sociologique* 36 : 169-208.
- Casciarri B. and Van Aken M., 2013, « Anthropologie et eau(x) affaires globales, eaux locales et flux de cultures », *Journal des anthropologues*, 15-44.
- Chateauraynaud F., 2010, « Les topiques environnementales entre controverses et conflits. Ecologie politique et sociologie pragmatique en France. », proposition de contribution à l'ouvrage : *Sciences sociales et environnement en Allemagne et en France*, working paper.
- Chateauraynaud, F., Torny, D., 1999, *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Chiffolleau Y., Prévost B., 2012, *Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires*, Norois, Vol. 3, n° 224, p. 7-20.

- Clavel J., 2012, « L'art écologique : une forme de médiation des sciences de la conservation ? », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 20, p. 437-447. DOI : 10.1051/nss/2012044. URL : <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2012-4-page-437.htm>
- Dubuisson-Quellier S., 2011, *Le consomm'acteur d'hier à aujourd'hui*, Les Grands Dossiers des Sciences Humaines, Vol. 3, n° 22, p. 19-19.
- Dubuisson-Quellier S., 2018, *La consommation engagée*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), « Contester », 160 p.
- Dubuisson-Quellier S., Lamine C., 2004, *Faire le marché autrement. L'abonnement à un panier de fruits et légumes comme forme d'engagement politique des consommateurs*, *Sciences de la Société*, n° 62, p. 145-168.
- Dubuisson-Quellier S., 2011, *Le consomm'acteur d'hier à aujourd'hui*, Les Grands Dossiers des Sciences Humaines, Vol. 3, n° 22, p. 19-19.
- El Ghachi, 2007, *La Seille : un système fluvial anthropisé*, thèse de doctorat.
- Genty RA., 2007, *La conjuration contre les carpes. Enquête sur les origines du décret de dessèchement des étangs du 14 frimaire an II* », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*. URL : <http://journals.openedition.org/chrhc/685>
- Goulet, F., Vinck, D., 2012, *L'innovation par retrait : contribution à une sociologie du détachement*, *Revue Française de Sociologie*, 53, 2, 195-224.
- Grisan. M., 1999, *Influence des vidanges de l'étang du Lindre sur les débits de la Seille*. Mémoire de Maîtrise, Université de Metz, 122 p.
- Grossetti, M., Bès, M-P., 2003, « Dynamiques des réseaux et des cercles. Encastremets et découplages », *Revue d'économie industrielle*, vol. 103, pp 43-58.
- Hochedez C., 2014, *La mise en place des politiques alimentaires locales dans la région métropolitaine de Stockholm : une gouvernance du malentendu ?* *Géocarrefour*, 89/1-2, p.°115-124.
- Ingold T., 2013, *Making. Anthropology, Archeology, Art and Architecture*. London-New York, Routledge.
- Joliet, F., 2000, «Hérésies et Aménités Des Paysages Industriels.» *Cahiers de La Recherche Architecturale et Urbaine* 4 : 23–34.
- Le Velly R., 2011, *Si loin, si proches : la difficile association entre circuits courts et commerce équitable*, *Revue Tiers Monde*, Vol. 3, n° 207, p.°133-149.
- Masson G., Banas D., François D., Cizel O., Leglize L., Didier S., Corbonnois J., 2005, *Vidange des étangs piscicoles : contraintes réglementaires et d'exploitation et Incidences environnementales (Emptying of extensive fishponds : practices, control and environmental incidences)*. In: *Bulletin de l'Association de géographes français*, 82e année, 2005-2 (juin). *Territoires ruraux centre-européens / Lacs, étangs et zones humides*. pp. 224-233;
- Mathis D., et Mathis J., 2016, « Anciens et nouveaux terroirs d'étangs en Lorraine », *Revue Géographique de l'Est*, vol.56 / n°1-2 URL : <http://journals.openedition.org/rge/5712>
- Mathis D., 2010, « Le système agricole des étangs : l'exemple du Lindre à l'époque moderne », *Villages Lorrains*, n°132, p.24-28.
- Micoud A., 1991, *Des Hauts Lieux, La Construction Sociale de L'exemplarité*. Paris : Éditions du CNRS.

- Pyle R.M., 2003, Nature matrix: Reconnecting people with nature, *Oryx*, 37, 206-214.
- Rosenzweig, M.L., 2003, Reconciliation ecology and the future of species diversity, *Oryx*, 37, 194-205.
- Sansot P., 2009, Variations Paysagères : Invitation Au Paysage. Paris : Petite bibliothèque Payot.
- Thévenot, L., 1996, « Mettre en valeur la nature », *Autres Temps. Cahiers d'éthique sociale et politique*, vol. 49, p. 27–50.
- Thévenot, L., 1986, « Les investissements de formes », *Conventions économiques*, Paris Presses Universitaires de France, Coll. Cahier de Centre d'Etude de l'Emploi, p. 21-71.
- Wateau, F. « A fleur d'eau : synthèses », 2012.